

Séance de la soirée du 31 mai 2010

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président

Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'EXPANSION
DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN MINGANIE
RACCORDEMENT DU COMPLEXE
HYDROÉLECTRIQUE DE LA ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 31 mai 2010 à 19 h

Carrefour La Baie

391, rue Brochu

Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 MAI 2010	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CORPORATION AMORY-GALLIENNE DE MATAMEC	4
Mme Virginie Provost	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES	13
M. Denis Clements	
M. Russel Tremblay	
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC.....	26
CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES	
CHAMBRE DE COMMERCE DE HAVRE-SAINT-PIERRE	
Mme Françoise Bertrand	
Mme Caroline St-Jacques	
M. Norbert Nadeau	
MÉTIS CÔTE-NORD.....	35
COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN	
M. André Forbes	
M. Christian Turgeon	
REPRISE DE LA SÉANCE	
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC	40
M. Daniel Laplante	
M. Louis Bolullo	
M. MARC BELLAVANCE	49
LES UASHAUNNUAT (LES INNUS DE UASHAT ET DE MANI-UTENAM ET LES FAMILLES TRADITIONELLES INNUES).....	54
CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM	
M. Jonathan McKenzie	
M. Rosario Pinette	
M. Maurice Volland	
Me Gary Carot	
FONDATION RIVIÈRES	70
M. Jacques Géliveau	
M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE	77
MOT DE LA FIN	83

SÉANCE DU 31 MAI 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir!

10 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe de la Romaine.

Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet.

15 Je suis Pierre Fortin et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Pour ce faire, je suis accompagné de madame Anne-Marie Parent qui agit à titre de commissaire.

20 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bonsoir.

25 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête qui m'accompagne ce soir! À ma gauche, madame Sandrine Messenger qui est analyste; à l'arrière, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin; ainsi que la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Julie Olivier; le responsable de la webdiffusion, monsieur Pierre Dufour, ici à ma gauche.

30 La Commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Michel Filteau, responsable de la sonorisation.

35 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. Contrairement à nos pratiques habituelles, madame Proulx n'est pas sur place avec la Commission ce soir. Elle suivra nos travaux à partir de la webdiffusion. Nous testons, pour la première fois, cette nouvelle façon de faire.

40 Les transcriptions des séances de cette deuxième partie d'audience publique seront accessibles environ une semaine après cette deuxième partie d'audience publique, dans les

centres de consultation et de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

45

Nous avons tenu les 3 et 4 mai derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

55

Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui se sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

60

Ce soir, huit (8) présentations sont prévues à l'horaire. Compte tenu de ce nombre, le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes, mais on accordera quelques minutes pour ceux qui en auront de besoin. Par la suite, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

65

Si le temps nous le permet, des personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

70

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75

Deux (2) séances auront lieu au cours de cette deuxième partie de l'audience. La Commission siège ce soir à Sept-Îles et se déplacera à Havre-Saint-Pierre pour une séance mercredi le 2 juin à dix-neuf heures (19 h).

80

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits, et non pas à se prononcer sur

85 les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées par les participants, mais bien de corriger des données erronées.

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou d'une autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent
90 vingt-cinq (325) personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de cent (100), on peut alors rectifier ce fait.

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs
95 propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions de la Commission et les réponses obtenues seront
100 déposées dans les centres de consultation ouverts en région, ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos
105 préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission d'enquête concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 3 septembre 2010. Par la suite, la ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière
110 de ces deux (2) rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. L'information est régulièrement mise à jour. Dans les prochaines semaines, toute nouvelle
115 information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un
120 questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle – ou sur les chaises comme je
125 peux voir – et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos

services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

130

Nous débutons sans plus tarder avec le premier intervenant de la soirée.

135

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CORPORATION AMORY-GALLIENNE DE MATAMEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

140

Alors pour la présentation des mémoires, j'inviterais madame Virginie Provost de la Corporation Amory-Gallienne de Matamec.

Bonsoir madame Virginie Provost.

145

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire.

150

Dans un premier temps, l'équipe de la Corporation Amory-Gallienne de Matamec aimerait vous remercier de nous permettre de réaliser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet de raccordement de la Romaine.

Juste un petit rappel!

155

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Corporation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... réserve écologique...")

Soit le plus haut statut possible de protection applicable au Québec.

160

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... et en 2002...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, point b, "Fragmentation et intégrité de la réserve écologique.")

165

En effet, présentement, dans la réserve écologique, il y a déjà une ligne de cent soixante et un kilovolts (161 kV) qui a été érigée bien avant la création de la réserve, d'où le pourquoi qu'elle est présentement là.

170 Par contre, la nouvelle ligne, au lieu de suivre entièrement l'ancienne ligne, devrait bifurquer, selon les plans qui nous ont été présentés, vers le nord, et ainsi, isoler un nouveau secteur dans la réserve écologique, ce qui créerait une nouvelle fragmentation.

175 Lors de la première partie d'audience, il nous a été mentionné par Hydro-Québec que la ligne de transport d'énergie deviendrait visible de la route 138 si elle était construite à la ligne limitrophe à l'ancienne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 4^e ligne, "Il s'agit donc...")

180 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "... fait partie.")**

Donc ici, on voit une petite problématique.

185 De plus, un deuxième point qui nous explique pourquoi la nouvelle ligne ne suivrait pas l'ancienne, c'est que le pylône se retrouverait dans un cours d'eau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 4^e paragraphe, 6^e ligne, "La CAGM considère...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e paragraphe, fin, "... écologique.")

190 De plus, cela créerait un précédent, du jamais vu au Québec, de retirer une section dans une réserve écologique comme celle de Matamec.

195 Et puis on voulait aussi faire note que c'est sûr, nous, on travaille pour la Réserve écologique de Matamec, mais quand même, il y a aussi le secteur nord des lignes qui passerait dans la réserve de biodiversité projetée du Massif-des-Lacs-Belmont-et-Magpie, puis on trouvait que le lien ici était intéressant à faire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La CAGM propose...")

200 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, 4^e ligne, "... d'un ruisseau.")**

205 Le troisième point est en lien avec la perte de superficie protégée. En effet, il y aurait perte de superficie de territoire protégé occasionnée à la fois par l'ouverture d'une nouvelle ligne de transport électrique ainsi que par l'élargissement de la ligne existante, soit près de cent mètres (100 m) de largeur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, "Lors de l'audience publique...")

210 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... du territoire.")**

Sachant que le braconnage est une problématique réelle.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La CAGM demande...")

215 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... ne soit permise.")**

On avait parlé aussi, lors de la première partie des audiences publiques, du caribou forestier!

220 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Des habitats...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... des cours d'eau.")

225 Ainsi donc, on fait le tour de nos huit (8) points qui nous préoccupent, la Corporation Amory-Gallienne de Matamec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, conclusion)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin, "... des mesures compensatoires appropriées.")

230

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

Merci madame Provost. On aurait quelques questions à vous poser.

Je commencerais avec la page 7, dans la perte de superficie protégée! Dans ce paragraphe-là, vous dites, la deuxième phrase:

240

"Le MDDEP doit absolument assurer la compensation en superficie équivalente et à un statut équivalent."

Et en page 5, toujours dans la section "Perte de superficie protégée", vous dites qu'autour de la réserve, c'est un milieu naturel de piètre qualité.

245

Est-ce que là, vous pensiez agrandir la réserve, je sais pas, moi?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

250

Bien, c'est lors de l'audience publique, on nous a dit que c'était de piètre qualité. Mais nous, ce qu'on se dit, c'est pourquoi le ministère de l'Environnement dit que c'est de piètre qualité s'ils ont fait une réserve écologique avec cette section-là!

PAR LE PRÉSIDENT:

255

Donc vous, vous dites l'inverse?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

260

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

265

OK. Est-ce que d'après vous, à ce moment-là je vais vous poser cette question-là, est-ce que d'après vous, on pourrait l'agrandir, la réserve, pour compenser justement une perte éventuelle?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

270

Oui, il y aurait moyen probablement.

PAR LE PRÉSIDENT:

275

Au sud?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Bien, au sud, et il y a déjà...

280

PAR LE PRÉSIDENT:

La ligne à cent soixante et un (161 kV).

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

285

Oui, la cent soixante et un (161 kV). Au sud de la ligne cent soixante et un (161 kV), il y a une partie de la réserve écologique également.

290

Puis en dessous de ça, il y a déjà, selon la MRC, si je me trompe pas, dans le plan d'aménagement de la MRC, il y a déjà une certaine conservation pour le marais du Petit-Havre de Matamec, d'où nous, on fait nos activités de mise en valeur de ce secteur-là, parce qu'on peut pas aller sur la section nord du Petit-Havre, étant donné la réserve écologique.

295

Mais c'est sûr que sur le pourtour ou vers le nord, il y aurait moyen de protéger.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous déjà parlé de ça avec le MDDEP, parce que ça fait un son de cloche qui est quand même différent?

300

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Bien, c'est sûr que présentement, là, il y a des discussions, il y a eu une rencontre ici dernièrement pré Bureau d'audiences publiques, pour l'agrandissement des aires protégées.

305

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez déjà discuté de ça avec le ministère?

310

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Bien, il y a eu des débuts de discussions.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Puis vous êtes rendue où?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

320

Bien, comme je vous dis, ça va aller au Bureau d'audiences publiques prochainement, si je me trompe pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Vous parlez, deux (2) lignes plus bas, d'un fonds de gestion qui serait créé. Est-ce que vous en avez déjà parlé avec Hydro-Québec?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

330

Bien, lors de la première partie du BAPE, on en avait glissé un mot, d'avoir un fonds, puis eux autres disaient qu'il y avait pas présentement de fonds. Ils pensaient pas réellement à faire un fonds pour ça.

335

Mais c'est sûr qu'il faudrait continuer à discuter avec eux, si le BAPE donne pas ça comme recommandation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y aurait pas eu d'autres discussions?

340

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Non.

345

PAR LE PRÉSIDENT:

Et il serait de quel ordre de grandeur, le fonds?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

350

Comme ça, je pourrais pas vous dire, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Vous n'avez pas pensé?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

360

C'est ça. C'est sûr que nous, on est une équipe, moi, je représente l'équipe, mais personnellement comme ça, j'ai pas pensé à un fonds.

Mais c'est sûr qu'il faudrait un fonds pour aider à faire la protection aussi des nouveaux accès, faire la signalisation, aider à faire un projet de compensation par exemple pour l'environnement.

365

PAR LE PRÉSIDENT:

370

OK. Mais en même temps, dans l'autre paragraphe, tout de suite après, vous parlez du plan de mise en valeur intégrée, puis là, vous parlez aussi d'un autre fonds; est-ce que c'est le même fonds que vous parlez?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

375

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait à partir du un pour cent (1 %) que vous demandez qu'Hydro fasse un fonds particulier. Parce que là, vous parlez de deux (2) fonds!

380 **PAR Mme VIRGINIE PROVOST:**

C'est ça. Le premier, le Plan de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, trop souvent c'est la simple mise en valeur de sites récréatifs et non pas de la compensation et de la préservation.

385

Et comme nous, on est un organisme aussi de bénévoles, le deuxième fonds pourrait aider aussi à améliorer la conservation, la protection s'il y a eu un bris, une fragmentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Tandis que l'autre, ce serait pour la compensation?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

395

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

OK. Madame Parent!

PAR LA COMMISSAIRE:

405

Dans la même section, vous mentionnez que vous prévoyez l'agrandissement d'un réseau de sentiers et qu'il y aura un impact sur ce réseau-là.

Ce serait quoi l'impact? Parce que je comprends que le réseau de sentiers est au sud de la réserve.

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

410

Bien, c'est sûr que pour la mise en valeur en tant que telle, il y a un impact. Je veux juste relire, deux (2) secondes!

415

C'est sûr que nous, c'est ça, on a l'initiative de mise en valeur projetée pour ce secteur-là, puis si on s'en vient construire des pylônes hydroélectriques et tout ça, pour la mise en valeur, ça peut aller jurer un peu avec le côté mise en valeur d'un secteur aussi pur, on peut dire.

PAR LA COMMISSAIRE:

420

Mais ces sentiers-là ne sont pas dans la réserve, ils sont à l'extérieur de la réserve?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Oui, ils sont au sud de la réserve.

425

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord.

430

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Puis ici, on détruirait un peu, avec la venue de lignes hydroélectriques, il y aurait, on peut dire, destruction, perturbation du moins de la valeur écologique, comme j'expliquais plus tôt, puis de la mise en valeur. Donc ce serait un peu plus difficile avec les pylônes et la coupure, de la progression de la nature.

435

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc c'est probablement au niveau esthétique?

440

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

Pour la mise en valeur, oui, ce serait au niveau esthétique.

445

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

450

Mais est-ce que ce projet-là fait partie des projets que vous parliez à la page 3, quand vous dites que la ligne électrique pourrait remettre en péril les projets futurs de notre organisation?

455

C'en est un des projets, ça?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

C'est un des projets.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y en a d'autres?

465 **PAR Mme VIRGINIE PROVOST:**

Bien, c'est sûr que notre projet principal, notre objectif de fond, c'est de la conservation. C'est sûr qu'à ce moment-là, c'est un projet qui est perturbé par la ligne électrique, puis c'est sur la mise en valeur. C'est nos deux (2) créneaux.

470

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent, avez-vous une autre question?

475

PAR LA COMMISSAIRE:

Au chapitre f, vous mentionnez qu'il est possible qu'il y ait des plantes à statut particulier qui n'aient pas été répertoriées.

480

Est-ce qu'à votre avis, il y a des études qui ont été faites, d'autres études, pour que vous puissiez dire ça?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

485

Pas présentement, mais en lisant ce qu'Hydro-Québec avait fait, comme on avait parlé la dernière fois, c'est que les études avaient été faites seulement en juin – non, excusez, en juillet! Puis il y a des fleurs à statut précaire dont la floraison est en juin, puis seulement quatre (4) des stations d'inventaires sur dix (10) se trouvaient tout près ou sur le tracé projeté de la ligne hydroélectrique.

490

Donc on voyait qu'il y avait une lacune à ce niveau-là. S'il y a des espèces à floraison plus hâtive ou plus tardive, bien, en juillet, il n'y a pas moyen de voir tout, hors de tout doute, qu'il y avait pas d'espèce à statut précaire sur la ligne.

495

PAR LA COMMISSAIRE:

Un petit peu plus loin, au niveau de la maîtrise de la végétation, vous mentionnez que les débris ligneux qui sont non récupérés devraient être laissés sur place.

500

Est-ce qu'il peut y avoir, à votre avis, des effets néfastes, comme par exemple dégagement de CO₂, en laissant sur place les débris ligneux?

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

505

Bien, c'est sûr que naturellement, lorsque les arbres meurent ou tombent, peu importe, il y a vraiment dégradation naturelle de la végétation. Il va y avoir une chaîne alimentaire qui va se

développer, si on laisse les arbres là. Les premiers petits insectes, les mousses vont pouvoir se développer, nourrir d'autres animaux.

510 Donc c'est vraiment une succession dans la chaîne alimentaire que nous, on trouve ça important de laisser ça là que si on retire tout. Bien, tous ces arbres-là qui étaient supposés nourrir ça, de fertiliser le sol, d'habitats pour par exemple la perdrix, le lièvre, peu importe, bien, il faudrait laisser ça en place pour permettre de conserver cette intégrité écologique là.

515 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Et d'après vous, peu importe la quantité de débris ligneux, le processus suit son cours sans impact négatif?

520 **PAR Mme VIRGINIE PROVOST:**

 Bien, c'est sûr que si les débris ligneux sont tous mis un par-dessus l'autre, très bien empaquetés, c'est sûr qu'à ce moment-là, ça devient anaérobique, là, il pourrait y avoir développement de CO₂.

525 En tout cas personnellement, j'ai pas été voir ce côté-là, mais si c'est bien étalé, le côté CO₂ serait moins important.

PAR LA COMMISSAIRE:

530 D'accord, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Ça complète! Madame Provost, merci beaucoup.

PAR Mme VIRGINIE PROVOST:

540 Merci.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 J'inviterais maintenant monsieur Denis Clements et Russel Tremblay du Développement économique Sept-Îles.

550 Bonsoir. Pour les besoins de la sténotypiste, est-ce que vous pouvez vous identifier s'il vous plaît?

PAR M. DENIS CLEMENTS:

555 Oui, bonsoir. Denis Clements, directeur général de Développement économique Sept-Îles.

PAR M. RUSSEL TREMBLAY:

560 Bonsoir. Russel Tremblay, conseiller en développement économique et à la promotion.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Merci. Donc on vous écoute.

565

PAR M. DENIS CLEMENTS:

 Premièrement, merci beaucoup de nous permettre de nous exprimer par rapport à ce processus. On l'apprécie, surtout de vous déplacer en région, merci beaucoup.

570

 Donc tel que mentionné, Denis Clements et Russel Tremblay, on va partager, si on veut, la présentation de notre mémoire.

 Donc en commençant, peut-être vous présenter Développement économique Sept-Îles!

575

 Développement économique Sept-Îles était auparavant prénommé Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, puis on existe depuis 1974. Donc on a vu quelques projets avec Hydro-Québec et avec d'autres promoteurs privés se développer dans la région.

580

 Notre mission, c'est de promouvoir les attraits de la région, afin d'attirer des investissements. Mais tout ça se fait dans un développement, si on veut, durable, dans le développement, de la nouvelle définition au niveau de la qualité de vie et tout ça.

585

 Notre philosophie, bien, c'est très simple, c'est la création d'emplois, l'innovation et la diversification économique, surtout depuis les années quatre-vingt dans lesquelles on a eu une certaine crise économique qui a affecté beaucoup l'économie de notre région.

590

 Et on travaille beaucoup également au niveau du partenariat avec les entreprises qui veulent développer des projets. Donc exemple, on a travaillé avec la phase 1 de l'Aluminerie Alouette, la phase 2; on a travaillé également avec Hydro-Québec pour le projet de SM-3. On a travaillé également avec Hydro-Québec pour le projet de la Toulnostouc et ainsi de suite.

Donc on est assez près du développement, que ce soit petits et grands projets.

595 En introduction, monsieur le Président, Développement économique Sept-Îles tient à confirmer, si on veut, son appui à la réalisation du projet.

600 Pour nous, je pense que ça fait partie de notre vision de développement. On est une région où ce que la grande entreprise, la grande industrie est présente, donc il faut avoir les outils qu'on a besoin pour être capable d'arriver à ces résultats-là, si on veut.

605 Donc fort des quinze (15) années d'expérience qu'on a eues au cours des dernières années avec Hydro-Québec principalement, c'est qu'Hydro-Québec travaille, puis on le voit par rapport à certains projets qui sont réalisés, lorsqu'on parle de développement durable, il y a un suivi qui est fait, un suivi très sérieux.

610 Au niveau du développement économique, on travaille à maximiser les retombées, mais également pas juste pour la région, mais pour le Québec, et l'aspect de l'acceptabilité sociale qui fait foi un peu de tout.

Au niveau du projet général de la Romaine, il faut tenir compte un peu des particularités de notre région!

615 Donc on est une région qui est vaste, peu peuplée, mais qui est très riche en ressources naturelles, mais on a une seule route qui relie tout ça. Puis elle se rend pas jusqu'au bout, elle couvre pas toute la Côte-Nord.

620 La collaboration d'Hydro-Québec avec les instances régionales, depuis le début du projet, je pense qu'on nous tient informés.

625 L'importance économique de ce projet-là pour la Côte-Nord, mais également pour tout le Québec. Si on regarde actuellement la partie construction qui est débutée, c'est pas juste des entreprises de la Côte-Nord qui travaillent, mais beaucoup d'entreprises d'un peu partout au Québec.

Puis si je reviens sur la notion de la route, bien, son importance par rapport au développement économique de notre région, on le mentionnait, c'est notre seule voie, le seul lien routier qui existe. Donc ça, ça crée des faiblesses qu'on est une voie unique.

630 Il n'y a pas vraiment d'alternative comparable. Au cours des dernières années, on n'a pas été épargné. La route a coupé quelques fois pendant les années et des fois, la coupure durait quelques jours. Mais on a déjà vu jusqu'à sept (7) jours. Donc le lien est, comme on le mentionne, il y a pas vraiment d'alternative comparable.

635 Ça exige régulièrement des réparations majeures. C'est une route, surtout le tronçon
Baie-Comeau-Sept-Îles, c'est une route qui existe depuis de nombreuses années, qui a besoin
de réparations. On l'a vu récemment, le ministre est venu annoncer des investissements de près
de vingt millions (20 M\$), afin de tenter d'améliorer, mais comme nous on le dit, c'est comme un
"plaster" sur un bobo. Ça guérit pas, ça fait juste soulager!

640 Beaucoup de trafic lourd. Comme on est une région industrielle, il y a beaucoup de trafic
lourd. Puis le projet de la Romaine va amener des pressions additionnelles, puis une nuisance
au niveau du développement économique, que ce soit au niveau des accidents. Comme il y a
quelques semaines, il y a une roulotte de chantier qui se rendait pour la Romaine, qui a fait une
645 embardée, qui a bloqué le chemin. Donc comme il y en a juste un, bien, ça amène ces impacts-
là.

Puis au niveau du tourisme, c'est pareil. La région de la Minganie et la région de la Côte-
Nord est une région touristique, donc plus de circulation fait que les touristes, en arrière d'un
650 camion lourd, aiment pas ça, donc ça amène ces impacts-là.

PAR M. RUSSEL TREMBLAY:

655 Donc je vais vous parler du projet et de ses impacts.

Tout d'abord, le projet va permettre l'accès à des territoires inaccessibles actuellement,
donc ça va désenclaver le Nord québécois d'une certaine façon.

660 Le promoteur nous a informés, au cours de la dernière session du BAPE, qu'il allait
utiliser plus le réseau routier que le réseau maritime. Il y avait plusieurs raisons à ça.

D'abord, que le routier était beaucoup plus économique; qu'au niveau environnemental,
l'émission de GES épargnée n'est pas si significative; que la route entre Sept-Îles et Havre-Saint-
Pierre est de bonne qualité; que la quantité de bois extraite ne justifie pas l'utilisation du transport
665 maritime; que la distance à parcourir n'est pas assez grande; et que l'augmentation de la
circulation routière n'atteindra pas un taux critique d'utilisation si on la compare avec d'autres
routes du Québec.

670 Le promoteur nous a également dit qu'il va y avoir une utilisation du transport maritime
pour les pièces hors normes, donc les pièces qui sont vraiment trop grosses pour être sur le
réseau routier.

Ces pièces-là vont être débarquées sur une plage près de Havre-Saint-Pierre, parce que
le port de Havre-Saint-Pierre est pas capable de les transborder.

675 Hydro-Québec est très ouverte à utiliser une desserte maritime si cela existerait.

Le ministère des Transports du Québec démontre, durant la première partie du BAPE, que la portion de la route peut supporter le surplus de poids que ça va amener.

680

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Toutefois...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... des GES.")

685

En contradiction avec Hydro-Québec. Par exemple, j'ai donné des statistiques que j'ai relevées sur une étude qu'Hydro-Québec avait faite en 2004, que les camions, ça dégage cent onze grammes (111 g) de CO₂ par tonne par kilomètre.

690

Au niveau maritime, un bateau de taille moyenne va dégager moins de quatorze grammes (14 g) de CO₂ par tonne par kilomètre. C'est dix (10) fois moins.

695

Par comparaison, si on y va avec les comparaisons, au niveau d'une automobile intermédiaire, ça produira cent quatre-vingt-dix grammes (190 g) de CO₂ pour un passager par kilomètre. Donc si la voiture a quatre (4) passagers, on divise ce montant-là par quatre (4).

Donc nous, notre position au Développement économique Sept-Îles, c'est qu'on est favorable au projet, mais avec certaines recommandations!

700

Tout d'abord, on est d'accord que le réseau, la venue de la Romaine va renforcer le réseau existant dans notre région, assurant une fiabilité et une sécurité supplémentaire pour les clients industriels d'Hydro-Québec.

705

Donc on sait qu'il y a une diminution des pertes d'énergie reliées au transport d'électricité; donc plus c'est loin, plus l'électricité voyage, plus il y a des pertes de courant.

Donc étant donné qu'on a beaucoup d'entreprises énergivores sur la Côte-Nord, ça va donner une augmentation substantielle de revenus pour Hydro-Québec, donc avec moins de pertes d'énergie.

710

Au niveau de l'autoroute bleue, donc toute la desserte maritime! Pour nous, c'est la deuxième fois que nous recommandons publiquement cette option.

715

Puis je vais prendre chacun des points d'Hydro-Québec qu'ils ont amenés pour peut-être expliquer pourquoi que nous, on favorise l'autoroute bleue.

720

Donc au point de vue de l'argument économique qu'Hydro-Québec a apporté, nous, ce qu'on dit, c'est qu'il faudrait peut-être avoir une vision globale et durable du projet et non qu'une façon sectorielle. Hydro-Québec regarde que le déboisement pour faire une desserte maritime. S'il pouvait prendre le projet dans son ensemble, on pourrait peut-être aller chercher la masse critique de marchandises.

Egalement, il pourrait prendre des arrangements avec l'ensemble de ses sous-traitants pour utiliser la desserte maritime.

725 Au niveau de la solidité de la route, Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec nous assurent de la solidité de la route, mais qu'il y aurait une dégradation acceptable de la route.

Pour nous, nous nous questionnons sur ce niveau d'acceptabilité.

730 Par exemple, si mettons la dégradation de la route se passe sur un (1) ou deux (2) ans plus rapide, on sait que ça va avoir des impacts importants pour la population locale, car quand on considère la longueur de la route 138 ainsi que son achalandage, nous savons que cette route ne bénéficie pas des investissements de base visant à la maintenir à un niveau comparable à d'autres routes du Québec.

735 Juste le fait que la route a été coupée plusieurs fois au cours des dernières années, ça démontre bien le niveau comparable à d'autres routes.

740 De plus, ces investissements supplémentaires qui seront requis pour réparer la route seront des sommes qui auraient pu être investies dans le cheval de bataille régional du prolongement de la 138 jusqu'à Blanc-Sablon. C'est un cheval de bataille qui a été décrété récemment par la Conférence régionale des élus, puis c'est ça qu'on devrait de façon régionale, pousser le prolongement de la route 138.

745 Donc Hydro-Québec nous parle seulement du tronçon Sept-Îles-Havre-Saint-Pierre, mais on sait que les équipements vont passer par l'ouest avant d'arriver à l'est. Donc on sait que la route de l'ouest, donc entre Baie-Comeau et Sept-Îles, est beaucoup plus dégradée que la portion qui a été construite plus récemment entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre.

750 Donc au niveau de l'argument de l'apport supplémentaire de trafic, quand on parle des routes semblables, nous, on se questionnait sur les routes semblables, puis on se disait, dans l'ensemble du Québec, les autres routes, quand on compare une route de peut-être plus de deux cents kilomètres (200 km), ils ont soit des voies de dépassement, ce que la route 138 n'a pas entre la portion de Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre, soit n'ont pas la même intensité de trafic, donc
755 il y a beaucoup de camions lourds sur cette voie-là, parce qu'on ravitaille la Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord, puis ils ont soit des voies alternatives. Donc si la route coupe, ils vont être capables de prendre un autre chemin ou s'il y a trop de trafic, il y a trop de camions, ils vont être capables de prendre d'autres routes pour arriver à leurs fins. Nous, on n'a pas le choix, on prend cette route-là.

760 Donc comme je vous disais, il y avait aucune voie de dépassement, donc ça va amener des tentatives plus risquées; lorsqu'on voit qu'il faut dépasser plusieurs camions, on va prendre peut-être plus de risques, donc ça va amener un plus haut taux d'accidents.

765 Donc l'ajout de quelques voies de dépassement rendrait déjà cette portion plus sécuritaire.

770 Au niveau de l'aspect environnemental, nous, ce qu'on dit, c'est que le développement durable et l'environnement sont des notions fondamentales pour la société québécoise. Ces deux (2) notions ont une valeur qu'Hydro-Québec ne semble pas prendre en compte dans leurs calculs.

Lors de la première série d'audiences du BAPE, ils nous ont dit que soit qu'ils le prenaient pas en calcul ou soit qu'ils l'ont pris, mais à un certain niveau.

775 Nous, ce qu'on dit, on devrait peut-être en donner une valeur conséquente, étant donné que c'est des notions fondamentales pour la société québécoise.

780 Il y a une alternative qu'on n'a pas vue à travers tout l'ensemble des recommandations puis la position d'Hydro-Québec, c'est de transiter par le port de Sept-Îles et continuer par la suite par le réseau routier pour sauvegarder la portion ouest du réseau routier.

785 Puis également, le port de Sept-Îles offre le traversier-rail qui est une nouveauté depuis quelques années, qui pourrait encore une fois donner une plus-value au port de Sept-Îles, et de continuer par la suite vers Havre-Saint-Pierre.

En ce qui concerne l'autoroute bleue, notre position est basée sur le fait qu'Hydro-Québec est une société d'État qui a un rôle de modèle à remplir.

790 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "Même si ce n'est pas...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de l'économie nord-côtière.")

795 Donc si je résume nos quatre (4) recommandations!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, "Recommandations.")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, paragraphe 1., dernière ligne, "... de la route 138.")

800 Qui est un axe fondamental pour notre développement économique.

805 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, paragraphe 2., "Qu'Hydro-Québec prenne en considération...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... sur son territoire.")

PAR M. DENIS CLEMENTS:

Donc en conclusion!

810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Développement économique Sept-Îles...")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... pour la Côte-Nord.")

815

Que l'économie nord-côtière est fragile. Un projet comme celui-là se doit de maximiser les retombées dans la région d'accueil, et ces retombées vont être influencées par l'utilisation que le promoteur va faire entre autres avec la 138.

820

Et la voie maritime nous semble une des meilleures solutions au niveau du transport, enfin lorsqu'on parle des GES, lorsqu'on parle de développement durable.

Donc ceci conclut notre petite présentation!

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. On a également quelques petites questions!

Moi, la première, ce serait en page 9, à la fin du paragraphe, vous dites:

830

"Le développement durable et l'environnement ont une valeur économique qui doit entrer dans leurs calculs pour déterminer la rentabilité du mode de transport. Selon les informations fournies par le promoteur, ce ne sont pas des notions qui sont prises en compte."

835

J'aimerais ça vous entendre un peu là-dessus quand vous affirmez ça.

Vous parliez tantôt qu'il y avait pas juste le transport des grosses pièces de transformateurs, qu'il y avait d'autres choses, qu'est-ce que vous voulez dire par cette phrase-là? En bas de la page 9.

840

Dans le fond, qu'est-ce que vous souhaitez?

PAR M. RUSSEL TREMBLAY:

845

C'est qu'Hydro-Québec, dans la première partie du BAPE, nous a parlé, Hydro-Québec nous a dit qu'ils avaient fait des calculs au niveau, qu'est-ce que ça allait sauver au niveau environnemental de GES, puis ils avaient arrivé avec un ratio de deux (2) pour un (1). Donc le réseau routier était deux (2) fois plus rentable que le niveau maritime.

850 Mais on se questionnait là-dessus! C'est sûr que ça prend un certain montant, mais nous, on a pris comme calculs aussi toute la portion d'investissement que la société québécoise devrait amener pour réparer le réseau routier; donc nous, c'était plus l'aspect de prendre l'ensemble des considérations des coûts que le réseau routier va amener pour notre région.

855 Donc ils nous disaient qu'ils avaient pris, au niveau de l'environnement, certains paramètres, mais en tout cas, selon leur logique de calculs, je crois pas qu'ils ont pris l'ensemble des paramètres au niveau environnemental, ou qu'ils ont donné comme valeurs que ça va donner au niveau des GES, au point de vue économique, c'était pas très très élevé, au niveau de cette partie-là.

860 Parce qu'ils semblaient à dire qu'il y avait pas vraiment une diminution importante des GES, de prendre la voie maritime, que de prendre l'aspect routier. Ça fait que déjà là, quand j'ai vu les statistiques, en disant, c'est dix (10) fois plus d'émission de GES, donc déjà là, ça m'a mis un petit peu la puce à l'oreille, puis je suis allé plus en profondeur par rapport à ça.

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, ils nous ont dit aussi en première partie qu'ils étaient en discussion avec le ministère des Transports pour regarder un plan.

870

PAR M. DENIS CLEMENTS:

Je pense que ce qu'ils nous ont répondu était intéressant, mais ils sont en discussion.

875 Nous, ce qu'on voit, c'est que le projet se réalise actuellement. Là, c'est sûr que la première partie, au-delà de la présente audience, les travaux se réalisent, et on aimerait ça avoir des solutions un peu plus rapides.

880

Donc si on regarde la construction de lignes, on parle de 2011-2012, début des travaux, il faut déjà avoir des façons de faire appliquées. Puis on sait très bien qu'on se lève pas un matin, on prend le téléphone, puis on dit à quelqu'un, ah bien tiens, tu vas me faire un service de transport maritime!

885

Il faut qu'il y ait une organisation autour de ça, puis je pense que c'est un peu tout ça. On voudrait que ça aille un peu plus vite pour que les solutions soient applicables rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

OK. Parce que vous craignez que le tronçon Sept-Îles-Baie-Comeau se rempire s'il y avait pas cette solution-là, c'est ça?

PAR M. DENIS CLEMENTS:

895 Bien, on nous dit déjà que c'est une route dangereuse. Là, on nous dit que la route pourrait recevoir plus de circulation, mais jusqu'à quel point on peut recevoir plus de circulation?

Si on reçoit dix (10) véhicules versus un camion, je pense que c'est pas le même trafic.

900 Donc c'est un peu tout ça, là. Il faut prendre régulièrement la route entre Baie-Comeau et Sept-Îles, on sait très bien que les tronçons – on parle beaucoup de voies de dépassement entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre, mais lorsqu'on regarde entre Sept-Îles et Baie-Comeau, il y a pas beaucoup plus de voies de dépassement.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Puis le vingt millions (20 M\$) dont vous parliez tantôt, est-ce que c'est pour ce tronçon-là?

PAR M. DENIS CLEMENTS:

910

Il y a trois (3) réparations, si on veut, qui vont se faire entre Sept-Îles et Baie-Comeau. C'est trois (3) petits bouts d'un (1 km), deux (2 km) ou quatre kilomètres (4 km), dépendant des tronçons.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Et est-ce qu'ils ont prévu des voies de dépassement?

PAR M. DENIS CLEMENTS:

920

Non. On parle vraiment uniquement d'améliorations de tronçons.

925

Par exemple, dans le coin de la Rivière-Pentecôte, c'est qu'il y a un croche qui est à quatre-vingt-dix degrés (90⁰), et au cours des dernières années, il y a souvent des camions qui ont renversé dans ce secteur-là; donc ce qu'ils veulent faire, c'est de modifier, si on veut, ce tronçon-là.

930

Mais ce qui est annoncé sur le vingt millions (20 M\$), c'est pour quatre (4) ans. C'est pas quelque chose qui va se faire dans la prochaine année, mais on parle d'un horizon de quatre (4) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent!

935 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Vous avez mentionné tantôt que la réalisation du projet va permettre l'accès à de nouveaux territoires. Vous parlez de quels territoires et comment va se faire cet accès-là ou cette ouverture-là?

940

PAR M. DENIS CLEMENTS:

Bien lorsqu'on parle de nouveaux territoires, si on parle des tronçons où ce que la ligne va passer, particulièrement dans le nord, c'est qu'actuellement, par exemple, le chantier, 945 actuellement, la route se fait, donc pour ouvrir le territoire par la route, mais avec le tronçon de ligne, ça va être la même chose.

Il va y avoir des endroits où ce que les gens vont passer par véhicule, ce sera pas tout de façon aérienne, donc ça va faire une ouverture de territoire plus grand le long de la ligne.

950

Je sais pas si vous suivez!

Dans le fond, tout le corridor nord qui va être construit, donc ça, c'est des nouveaux accès pour la population.

955

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous parlez des chemins de construction pour les lignes?

960 **PAR M. DENIS CLEMENTS:**

Entre autres, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

965

Mais ces chemins-là vont être démolis, deviendront pas des routes ou des autoroutes!

PAR M. DENIS CLEMENTS:

Non, non. Je pense que l'objectif, c'est pas nécessairement que ça devienne des autoroutes, mais il faudrait pas que ça devienne des autoroutes, mais au moins, c'est un accès vers le territoire.

Parce que, comme vous dites, oui, il va y avoir des bouts qui vont être défaits, mais il va y 975 avoir des bouts qui vont être ouverts.

Donc nous, ce qu'on dit, c'est qu'actuellement, la Côte-Nord a beaucoup à être découverte, ça va permettre, si on veut, le développement du nord, entre guillemets, de la Côte-Nord.

980

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc vous souhaitez que ces routes-là soient laissées sur place pour permettre l'ouverture du territoire?

985

PAR M. DENIS CLEMENTS:

Plus accessible, oui.

990

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Moi, j'aimerais savoir si, d'après vous, le projet pourrait influencer l'industrie touristique?

Est-ce que ça pourrait créer une rareté dans l'hébergement?

1000

PAR M. DENIS CLEMENTS:

Bien, tout est possible. On n'est pas devin malheureusement.

1005

Mais je pense que la façon que les chantiers se font, les travailleurs, en bonne partie, vont dans les campements. Là, on l'a vu jusqu'à tout récemment, les travailleurs logeaient en Minganie, mais là, depuis, quoi, une (1) semaine, deux (2) semaines, il y a un campement d'ouvert, donc les travailleurs vont plus loin.

1010

Je penserais pas que ça ait un gros effet sur le tourisme. Ça peut peut-être amener certains désagréments, mais c'est un peu la même chose, lorsqu'on va en période de pointe à un endroit, on n'a pas toujours ce qu'on veut. Mais il y a toujours des solutions alternatives.

1015

Ça fait que si on regarde dans la région de la Minganie entre autres, au cours de la dernière année, l'offre, que ce soit au niveau des chambres, au niveau de l'hébergement de façon générale, est beaucoup plus grande. Donc oui, je pense pas que ça ait des effets.

La problématique, par exemple, ça, il faut pas se mettre la tête dans le sable, c'est la problématique de main-d'œuvre.

1020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'allais vous la poser!

1025 **PAR M. DENIS CLEMENTS:**

D'accord. C'est un peu ça. La problématique de main-d'œuvre peut peut-être occasionner, oui, un certain déséquilibre au niveau de l'offre touristique, mais également au niveau de l'offre commerciale ou de l'offre industrielle.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que les gens iraient sur des emplois plus rémunérateurs?

1035 **PAR M. DENIS CLEMENTS:**

Où qu'ils ont plus d'opportunités, dans le fond. Si on regarde au niveau touristique, c'est beaucoup du travail saisonnier, donc les gens auraient peut-être une chance d'avoir un emploi à plus long terme.

1040 Ça fait que je pense que c'est peut-être là qu'il peut y avoir un certain déséquilibre.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Madame Parent!

1045 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Au niveau des voies de dépassement que vous suggérez, est-ce que c'est réalisable?

1050 Est-ce que d'après vous, il y a certaines villes, certains villages où la route passe à travers les maisons, est-ce que c'est réalisable?

PAR M. DENIS CLEMENTS:

1055 Bien, tout est réalisable. On est capable de construire des ponts dans des zones très urbanisées, construire des routes d'accès. On regarde qu'est-ce qui se fait avec l'autoroute 30 dans la région de Montréal! Tout est possible.

1060 Si on regarde la façon que la route 138 est faite, oui c'est facilement réalisable, parce qu'il y a des tronçons intéressants qui permettraient facilement l'aménagement, si on veut, de voies de dépassement. Pour l'avoir fait un bout encore en fin de semaine jusqu'à Rivière-au-Tonnerre,

il y a des voies de dépassement qui sont facilement implantables, parce que c'est peu urbanisé, c'est vraiment dans la nature.

1065 On n'aurait pas besoin de déménager de maisons, peut-être quelques lièvres ou quelques perdrix!

PAR LA COMMISSAIRE:

1070 Il y a assez de place!

PAR M. DENIS CLEMENTS:

1075 Oui, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Clements, monsieur Tremblay, merci beaucoup!

1085

**FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC
CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES
CHAMBRE DE COMMERCE DE HAVRE-SAINT-PIERRE**

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, est-ce qu'on a le lien téléphonique?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1095

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 Donc est-ce que je parle à madame Françoise Bertrand et Caroline St-Jacques?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Oui monsieur.

1105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De la Fédération des chambres de commerce du Québec, Chambre de commerce de Sept-Îles et Chambre de commerce de Havre-Saint-Pierre?

1110 **PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:**

Absolument.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez, à chaque fois que vous prenez la parole, de vous identifier s'il vous plaît, pour les besoins de la sténotypiste?

1120 **PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:**

Avec plaisir. Alors je suis Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

1125 **PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:**

Je suis Caroline St-Jacques, vice-présidente aux affaires publiques à la Chambre de commerce du Québec.

1130 Et je sais que madame Lehoux est dans la salle aussi, qui est la directrice générale de la Chambre de commerce de Sept-Îles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Excusez-moi, j'ai pas saisi! Vous dites qu'il y a une personne ici dans la salle ou avec vous?

PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:

1140 Qui devait être là, oui, écoutez, comme nous sommes à Montréal et que vous êtes à Sept-Îles!

Oui, la directrice générale de la Chambre de commerce de Sept-Îles, Ginette Lehoux, est-elle présente?

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, madame Lehoux, vous êtes ici?

Vous êtes monsieur?

1150 **PAR M. NORBERT NADEAU:**

Norbert Nadeau, président de la Chambre de commerce de Sept-Îles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155

OK. Et qui présente le mémoire?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1160

C'est moi, Françoise Bertrand.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons, madame.

1165

PAR M. NORBERT NADEAU:

Bonjour madame Bertrand.

1170

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Bonjour. Alors merci de nous recevoir par téléphone. Désolée de ne pas être avec vous.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe)

1175

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... et de ses régions...")

Et c'est pour ça qu'on se porte à la défense de plusieurs projets au Québec, ce qui explique notre présence aujourd'hui.

1180

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, "La Chambre de commerce de Sept-Îles...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4^e paragraphe, fin, "... et de promotion ciblées.")

1185

Et ceci explique aussi sa présence avec nous dans ce mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Fondée en 1962...")

1190

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de la Romaine.")

Et est cosignataire de notre mémoire que nous vous présentons aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "Il s'intéresse...")

1195 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... à la réalisation des projets...")**

Qui, on l'a entendu, est un point très important pour beaucoup des intervenants qu'on a entendus précédemment.

1200 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... Hydro-Québec utilise...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, point 3, 1^{er} paragraphe, fin, "... le rapport du BAPE.")

1205

Dans l'éventualité où le rapport évidemment allait de l'avant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3, 2^e paragraphe, début, "D'éventuels impacts...")

1210 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... ou de le retarder.")**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215

Merci beaucoup madame Bertrand.

Maintenant, moi, j'aimerais savoir, du côté notamment de la Chambre de commerce de Havre-Saint-Pierre, dans le fond, j'aimerais vous entendre, soit madame Bertrand ou soit monsieur Nadeau, est-ce qu'il est possible qu'une municipalité comme Havre-Saint-Pierre subisse des inconvénients dus à l'expansion économique trop rapide?

1220

PAR M. NORBERT NADEAU:

1225 Madame Bertrand, je vais y aller!

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Bien oui, je vous en prie, monsieur Nadeau.

1230

PAR M. NORBERT NADEAU:

Je pense pas qu'ils vont subir des choses négatives si c'est trop rapide.

Parce que, ce qu'on pense, nous, c'est que l'effet est déjà passé de ce côté-là.

1235

La difficulté était au départ de partir le projet, et avant qu'on ait les campements de préparés pour apporter les travailleurs et rester dans ces campements-là, il y a eu un effet sur la municipalité existante.

1240

À partir de ce moment-ci, là où les travailleurs ont commencé à demeurer dans les campements, l'effet n'est pas très élevé au niveau de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

Vous voulez dire en termes de main-d'œuvre, en termes de rémunération, en termes d'hébergement?

PAR M. NORBERT NADEAU:

1250

Bien, la plus grande difficulté qu'il y avait au départ, c'est en termes d'hébergement. Parce que la main-d'œuvre, elle vient de partout au Québec.

1255

Et bien sûr, avant qu'on ait les campements où ils puissent demeurer, le réseau de chambres ou le réseau d'appartements en Minganie n'était pas assez grand pour recevoir tout ce monde-là.

Donc maintenant que les campements sont là, à ce niveau-là, les effets sont passés.

1260

Maintenant, au niveau des gens qui demeurent à Havre-Saint-Pierre, je ne pense pas que les gens vont se plaindre d'avoir trop d'emplois!

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1265

Au contraire. Je pense, si vous êtes d'accord, monsieur Nadeau, ça amène aussi des consommateurs nouveaux pour les commerces.

PAR M. NORBERT NADEAU:

1270

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent!

1275 **PAR LA COMMISSAIRE:**

J'aimerais savoir, quand vous mentionnez qu'en réponse à l'impact résiduel, on pourrait s'adresser à un autre bras de l'État, qu'est-ce que vous voulez dire par un autre bras de l'État, ce serait qui?

1280 **PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:**

Ici, ce serait en fait soit un autre ministère ou un autre organisme parapublic qui viendrait justement dire ou exiger d'autres normes et qui ajouterait donc aux coûts supplémentaires. Exemple le ministère de l'Environnement!

1285 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pensez à un cas en particulier?

1290 **PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:**

Bien, ce qu'on observe, c'est que nous avons de plus en plus d'exigences du côté de l'environnement puis du développement durable, et on s'inquiète toujours de cette pression qu'on dirait pas indue en termes des intentions recherchées, mais qui peut être indue en termes des coûts impliqués et de la possibilité d'avoir un équilibre entre ces coûts et un mieux-être environnemental qui, parfois, est trop poussé.

1300 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 En page 3 de votre mémoire, quand vous dites:

"Plusieurs entreprises régionales se préparent déjà à répondre à la demande."

1310 Est-ce que vous avez des chiffres par rapport à ça? Est-ce qu'il y a des gens qui ont emprunté, qui ont dépensé?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1315 Non, on les a pas mis ici, mais on pourrait vous revenir avec quelques précisions à cet égard-là. Malheureusement, je les ai pas avec moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, la Commission apprécierait.

1320

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Avec plaisir.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Parent, avez-vous autre chose?

PAR LA COMMISSAIRE:

1330

J'ai pas d'autres questions, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Moi, toujours en page 3, au quatrième paragraphe, il est dit:

"Cependant, la Fédération avait aussi affirmé que les investissements, qu'ils soient publics ou privés, doivent être justifiés sur la base de leur rentabilité intrinsèque et non sur la base de leurs retombées."

1340

J'aimerais ça que vous m'expliquiez un petit peu plus que ce que vous avez dit tout à l'heure?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1345

Bien, c'est exactement ce qu'on dit en conclusion à la page 5, lorsqu'on dit que:

"Les parties prenantes, dans toutes les régions du Québec, ont certes le droit de participer aux retombées du projet ou de se faire compenser pour ses inconvénients. Mais il reste que ce projet de raccordement, de même que le projet d'aménagement qui le justifie, ne peut être justifié par ses retombées."

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

OK.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Ça fait partie du coût, en fait, c'est ça qu'on veut dire.

1360 Par exemple, si on dit, ça améliore les opportunités de tourisme à long terme et
conséquemment, on va avoir un gain économique à long terme, ceci ne peut pas enlever le fait
que si on fait un geste précis à cet égard-là, ça fait partie des coûts.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 OK. Mais quand vous dites, toujours en page 3, que les contrats ont une valeur de cent
soixante-six millions (166 M\$), ont été attribués sur un total de quatre cent soixante-quatre
(464 M\$), votre objectif était de combien à ce moment-là?

1370 **PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:**

Bien écoutez, pour nous, il apparaissait, à chaque fois que c'était possible, que ce soit
donné de façon locale et régionale, qu'il y ait un bon équilibre; alors ici, on estime qu'il y a un
équilibre valable et significatif.

1375 Et on peut penser qu'il y avait des retombées vraiment en proportion de l'existence des
entreprises qui étaient dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Parce que j'imagine que le comité de maximisation que vous avez parlé tantôt devait
suivre...

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1385 Ah oui, absolument, absolument. Et je ne pense pas, de façon très – et c'est ça, je
pense, qui est l'intérêt d'une intervention comme la nôtre, lorsqu'on la fait de concert avec nos
deux (2) chambres de commerce, nous, on regarde les retombées générales pour l'économie du
Québec, mais on s'appuie sur notre réseau.

1390 Puis au fond, ce sont les chambres locales qui sont en mesure de pouvoir appuyer et de
signer avec nous pour dire que les retombées sont très significatives.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Vous avez un ajout, monsieur?

PAR M. NORBERT NADEAU:

1400 Moi, ce que je voulais dire, c'est que lorsqu'on a commencé à travailler le projet, de
concert avec Développement économique Sept-Îles qu'on a vu tantôt, l'objectif de départ était

pas nécessairement des chiffres mais bien des façons de faire, modeler des façons de faire d'Hydro-Québec pour que les contrats soient accessibles aux entreprises régionales.

1405 Parce qu'on sait très bien qu'une très grande entreprise va parfois avoir plus de capacité pour être capable, comme on appelle ça dans le jargon, de rentrer sur les chantiers, d'être capable de baisser les coûts pour être là, puis après ça être mieux placée pour les contrats plus gros qui viennent.

1410 Donc on a dû, à ce moment-là, négocier avant que ça commence à sortir, pour s'assurer que les entrepreneurs au niveau régional soient certains d'avoir des retombées plus grandes.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1415 Oui, puis en ce sens-là, on réfère à ça à la page 2 quand on parle que Hydro-Québec a aménagé son appel d'offres en ce sens-là.

PAR M. NORBERT NADEAU:

1420 Et d'ailleurs, Hydro-Québec a participé, avait des gens pour participer aux comités et le suivi demeure en continu.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1425 Je peux vous dire, monsieur le Président, que lorsque Hydro-Québec ou les grands joueurs, grands donneurs d'ordres au Québec n'arrivent pas à travailler avec les gens en région, très souvent le téléphone sonne à la Fédération pour nous alerter.

Et qu'à cet égard-là, ça n'a pas été le cas du tout, au contraire.

1430

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Bertrand et monsieur Nadeau, merci beaucoup.

1435 **PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:**

Merci à vous et merci d'avoir rendu possible notre participation par la voie téléphonique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Merci, bonsoir.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

1445 Bonne fin de soirée, au revoir.

MÉTIS CÔTE-NORD

1450 **COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Maintenant, j'inviterais monsieur Christian Turgeon et monsieur André Forbes de Métis Côte-Nord, Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Et toujours la même consigne, comme les autres, c'est-à-dire que quand vous prenez la parole, vous vous identifiez pour que la sténotypiste puisse vous retracer! Merci.

1460 **PAR M. ANDRÉ FORBES:**

Monsieur le Président, madame la Commissaire!

1465 Alors nous allons commencer par l'introduction; ensuite, nous allons aller sur le complexe de la Romaine et le refus de nous rencontrer, les Métis de la Côte-Nord.

On va suivre avec le résumé des démarches que nous avons prises dans le dossier.

1470 Ensuite, l'obligation de consulter les Autochtones, qui n'a pas été respectée.

Le raccordement du complexe de la Romaine.

1475 Le résumé des démarches des représentants de Métis Côte-Nord, l'impact du projet la Romaine sur les Métis et la conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis l'arrivée...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, "9 janvier 2009", dernière ligne)

1480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi! Vous savez qu'on a lu votre mémoire. Vous pouvez résumer un petit peu puis aller plus vers les impacts!

1485 **PAR M. ANDRÉ FORBES:**

Mais les gens l'ont pas lu, ça!

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'on accorde environ vingt (20) minutes, vous êtes rendu à dix (10)!

1495 **PAR M. ANDRÉ FORBES:**

Ah, ça va rentrer dans vingt (20) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1500

PAR M. ANDRÉ FORBES:

Si on aurait passé sur le complexe de la Romaine, on aurait sauvé dix (10) minutes!

1505 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "9 mars 2009", 1^{er} paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, section "Ministères", 3^e ligne, "... l'organisation gouvernementale.")

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi! Il vous reste cinq (5) minutes. Si vous pouviez aller en conclusion, j'apprécierais beaucoup!

1515 **PAR M. ANDRÉ FORBES:**

Je sais pas, il me semble qu'on vous avait déjà fait parvenir notre mémoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

Oui, on l'a lu.

PAR M. ANDRÉ FORBES:

1525

Est-ce que vous l'avez lu?

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous, on a des questions.

1530

Puis d'ailleurs, le mandat, je vais le repréciser! Le mandat qu'on a, le seul mandat que la Commission d'enquête a, c'est d'étudier les impacts du projet de raccordement.

Mais là, j'aimerais ça que vous alliez au vif du sujet qu'on est ici ce soir.

1535

Donc j'aimerais ça, si vous pouviez résumer un petit peu puis nous amener...

PAR M. ANDRÉ FORBES:

On va vous donner la conclusion! Avoir su ça, on aurait écrit juste une page!

1540

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, conclusion)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, fin)

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Forbes.

1550

Dans votre deuxième recommandation, quand vous parlez des campements, des caches et des abris, est-ce que vous parlez du corridor où là où l'emprise va être défrichée, la forêt, est-ce qu'il y en a plusieurs?

PAR M. ANDRÉ FORBES:

1555

Vous avez fait un relevé, Hydro-Québec? Bien, pas le BAPE!

Hydro-Québec a fait des relevés. Donc les relevés des camps, je le sais pas lequel des camps qu'ils ont dans leurs relevés. Ils ont des cartes avec des petits points, ça nous dit quoi, on le sait pas. On va le savoir quand les gens vont être affectés directement.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais par rapport où la ligne passe, vous ne connaissez pas le nombre de camps, campements, abris qui pourraient être impactés sur la ligne?

1565

PAR M. ANDRÉ FORBES:

1570 Ceux qu'on possède, on en possède une partie, mais on sait pas exactement ce qu'Hydro
a répertorié.

PAR M. CHRISTIAN TURGEON:

1575 Présentement, l'inventaire de nos camps et de nos abris en forêt est en train de se faire.
Donc il est pas terminé.

 C'est sûr qu'on a déjà des camps dans ces zones-là, que ce soit le projet en tant que tel
de la rivière Romaine, ou le projet de raccordement.

1580 Mais l'inventaire est pas terminé. Donc c'est difficile de vous dire exactement
présentement là combien de camps ou d'abris ou de caches on peut avoir dans le secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 Et dans votre mémoire, vous parlez pas de l'impact sur la faune, la flore qui vient
directement du raccordement.

 Est-ce que vous avez des commentaires par rapport à ça?

1590 **PAR M. CHRISTIAN TURGEON:**

 Le premier commentaire que je pourrais vous dire, c'est que présentement, pour le projet
en tant que tel de la rivière Romaine, Hydro-Québec n'a même pas rencontré les Métis pour voir
c'était quoi l'impact sur nous, en tant qu'humains, qu'on est sur le territoire.

1595 Donc on aimerait parler de nous avec Hydro-Québec et le gouvernement, avant de parler
des perdrix, des lièvres et du castor.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 OK. Madame Parent, est-ce que vous avez des questions?

PAR LA COMMISSAIRE:

1605 Mais est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus là-dessus ce soir, nous dire c'est quoi
l'impact sur vous de la ligne hydroélectrique?

PAR M. CHRISTIAN TURGEON:

1610 Présentement, ce que moi, je dis au BAPE, c'est que nous, comme groupe autochtone, c'est pas avec le BAPE qu'on a envie d'élaborer, c'est avec Hydro-Québec qui est le promoteur qui va détruire une partie de nos territoires, et c'est avec le Gouvernement du Québec.

1615 Présentement, ça sert strictement à rien pour nous de discuter avec le BAPE quand, dans le principal projet qui est la rivière Romaine, on n'a même pas été rencontrés par Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Bien, merci beaucoup, bonsoir!

1625 On va prendre une pause de quinze (15) minutes, on va être de retour à neuf heures moins dix (9 h -10).

1630 Merci beaucoup.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

S'il vous plaît, on va revenir à notre séance!

Je voudrais informer les gens de la salle qu'il y a deux (2) présentations additionnelles qui se sont ajoutées depuis le début de la séance.

1640

Maintenant, nous sommes en lien téléphonique avec monsieur Daniel Laplante et monsieur Louis Bolullo de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

Messieurs, bonsoir.

1645

PAR M. DANIEL LAPLANTE:

Bonsoir.

1650

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pouvez, à chaque fois que vous allez prendre la parole, vous identifier s'il vous plaît?

1655

PAR M. DANIEL LAPLANTE:

Oui absolument. Mon nom est Daniel Laplante.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

OK. Est-ce que vous êtes avec monsieur Bolullo?

PAR M. DANIEL LAPLANTE:

1665

Oui, je suis avec monsieur Bolullo.

PAR M. LOUIS BOLULLO:

Bonsoir monsieur le Président, c'est Louis Bolullo qui parle.

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc messieurs, nous vous écoutons.

PAR M. DANIEL LAPLANTE:

1675

Monsieur le Président, madame la Commissaire, mesdames et messieurs, bonsoir.

1680

Mon nom, comme je l'ai dit auparavant, est Daniel Laplante. Je suis président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec, une association qui regroupe cent cinquante (150) entreprises de l'industrie dont les plus importantes.

Je profite de l'occasion pour remercier le Bureau d'audiences publiques de nous donner l'opportunité de présenter notre mémoire à distance, c'est grandement apprécié, merci beaucoup.

1685

Je suis accompagné, comme je le disais auparavant, de monsieur Louis Bolullo, ingénieur et MBA. L'Association de l'industrie électrique du Québec a retenu ses services pour agir à titre d'expert-conseil.

1690

Monsieur Bolullo possède une profonde connaissance du secteur de l'électricité. Pendant plus de vingt-cinq (25) ans, il a œuvré dans des postes stratégiques, tant au niveau de la production, du transport que de la distribution de l'électricité.

1695

À maintes reprises, il a été reconnu comme témoin expert par la Régie de l'énergie, notamment dans le domaine du transport de l'électricité qui concerne la Commission dans ce dossier-ci.

1700

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'opportunité de vous parler ce soir, puisqu'il s'agit d'un projet de développement économique en région. Je suis moi-même né à Taschereau en Abitibi, une région qui s'est fortement développée économiquement grâce aux grands projets hydroélectriques; beaucoup d'habitants de mon village d'ailleurs ont travaillé sur les chantiers de la Baie-James.

1705

Alors je connais l'importance de réaliser des grands projets en région, et j'ai appris, à travers ces projets, qu'un développement économique durable et adéquat est celui qui permet aux communautés d'y prendre une part active, d'où l'importance qu'ils se fassent dans le respect des populations locales et de l'environnement.

1710

En ce qui a trait au projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine, l'AIEQ appuie la solution retenue par le promoteur, parce que justement, elle est optimale tant du point de vue technique, économique qu'environnemental.

Plus particulièrement, nous appuyons la solution retenue pour cinq (5) grandes raisons.

1715

Premièrement, parce qu'elle a été choisie au terme d'un vaste processus de consultation auprès des citoyens, ça, je pense que c'est très important, et des principaux publics affectés par la réalisation des lignes et des postes.

Deuxièmement, parce qu'elle tient compte également des avis d'experts en environnement, permettant de minimiser les impacts sociaux et environnementaux sur les milieux biophysique et humain.

1720

Troisièmement, parce qu'elle se conforme aux meilleures pratiques de l'industrie en matière de fiabilité.

Quatrièmement, parce qu'elle procure au réseau d'intégration une grande flexibilité.

1725

Un autre élément important est que ce projet générera d'importantes retombées économiques.

En effet, le projet de raccordement de la Romaine permettra de créer en cours de construction des emplois directs et indirects équivalant à plus de cinq cent quinze (515) personnes-année.

1730

Aussi, l'achat de biens et de services représente entre vingt-cinq (25 %) et trente pour cent (30 %) des coûts totaux de ce projet, et c'est entre soixante (60 %) et quatre-vingts pour cent (80 %) de ces biens et services qui seront réalisés au Québec.

1735

Ce projet est très important pour la Côte-Nord, puisque les retombées économiques pour cette région seulement sont de l'ordre de cent vingt-huit millions de dollars (128 M\$).

Nous tenons aussi à souligner que la réalisation de grands projets de transport d'électricité au Québec est cruciale pour l'industrie électrique. En effet, le développement de l'hydroélectricité du Québec a permis à son industrie d'y établir une solide base d'affaires à partir de ces projets réalisés au Québec. Un grand nombre d'entreprises ont su élargir leur marché; à l'étranger, certains ont mis à profit leur présence internationale pour prendre de l'expansion dans d'autres secteurs que l'hydroélectricité, augmentant d'autant le rayonnement de l'expertise québécoise.

1740

1745

Cette industrie qui est l'une des plus développées à l'échelle internationale au Québec contribue de façon importante à la croissance de l'économie de la province. La réalisation récente des grands projets de production de transport et de distribution d'électricité au Québec, ainsi que ceux qui sont à venir, nous permettent d'envisager l'avenir avec grande confiance.

1750

Je cède maintenant la parole à monsieur Louis Bolullo qui traitera sommairement des principaux éléments techniques de notre mémoire.

1755

PAR M. LOUIS BOLULLO:

Merci monsieur Laplante. Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire!

1760 J'aimerais aborder ici très sommairement trois (3) éléments du mémoire de l'AIEQ. En premier lieu, la fiabilité qui doit être assurée par le réseau de transport.

En second lieu, la flexibilité offerte par le projet.

1765 Et enfin, en troisième lieu, j'aborderai l'électrification possible de la Minganie offerte par le projet.

1770 Donc en premier lieu, on doit réaliser qu'il est absolument nécessaire d'assurer à tout réseau de transport une fiabilité adéquate afin d'offrir à tous les usagers un service continu et satisfaisant.

1775 Un réseau de transport est un système intégré, et tout défaut sur une de ses parties, peut se répercuter sur l'ensemble du réseau et occasionner une panne générale. Cette panne n'est pas confinée à un territoire restreint, mais affecterait l'ensemble du Québec.

Au Québec, l'interruption de service pourrait durer entre huit (8) et dix (10) heures, ce qui quand même occasionnerait un impact important sur l'économie et sur les besoins essentiels des citoyens.

1780 Ailleurs, par ailleurs, cette durée pourrait facilement atteindre les quarante-huit (48) heures, car il faut savoir, monsieur le Président et madame la Commissaire, que les réseaux de transport d'Amérique du Nord sont pour la plupart interconnectés et qu'un défaut chez l'un d'entre eux peut s'étendre sur une grande partie du continent.

1785 Et c'est pour cette raison que des normes strictes de fiabilité sont imposées à l'ensemble de ces réseaux, tant au niveau de leur conception que de leur exploitation.

1790 C'est la NERC, North American Electric Reliability Corporation qui édicte ces normes en Amérique du Nord. Celles-ci sont strictement appliquées par la suite par les organismes de réglementation: la FERC, Federal Energy Regulatory Commission aux États-Unis et les régies de l'énergie dans chacune des provinces canadiennes.

1795 Lorsque maintenant, on raccorde une ou plusieurs centrales au réseau de transport, il faut, selon ces normes de fiabilité, s'assurer que la perte des lignes de raccordement n'entraîne pas la chute du réseau de transport.

Ainsi, lorsqu'une ligne de raccordement fait défaut, c'est l'ensemble de la production des centrales qu'elle transite qui est perdu.

1800 Maintenant, instantanément le réseau de transport doit réagir pour rééquilibrer l'offre qui fait défaut à la demande. Et ceci s'effectue par l'intermédiaire du mécanisme de réglage

fréquence-puissance et également par une réserve de production que tout réseau doit être en mesure de mettre en service à l'intérieur de dix (10) minutes.

1805 Vous comprendrez, monsieur le Président, madame la Commissaire, que ces roues de secours ont des limites. Et au Québec, cette limite est fixée à mille mégawatts (1000 MW).

1810 Or, si le complexe la Romaine n'était raccordé que par une seule ligne, sa perte signifierait une perte de production de mille cinq cents cinquante mégawatts (1550 MW), soit la puissance installée totale du complexe. Ceci dépasse largement le seuil de mille mégawatts (1000 MW) et par conséquent, pour assurer la fiabilité du réseau de transport, il s'avère nécessaire de raccorder ce complexe par deux (2) lignes de transport.

1815 Nous souscrivons donc à la proposition du promoteur à cet effet, puisqu'elle répond aux normes de fiabilité que doit respecter tout réseau de transport.

1820 Par ailleurs, ces deux (2) lignes de raccordement, l'une aboutissant au poste des Montagnais, l'autre au poste Arnaud, viendront également renforcer le réseau principal en raffermissant l'alimentation de ces deux (2) postes. Et en ce faisant, ils amoindriront les conséquences sur la continuité du service advenant des bris du réseau principal en amont de ces deux (2) postes, en particulier sur les lignes en provenance des chutes Churchill.

1825 Maintenant, j'aborderai le deuxième sujet de mon intervention qui s'adresse à la flexibilité offerte par le projet de raccordement!

Normalement, on aurait eu recours à des lignes de transport biternes à trois cent quinze (315) kV pour raccorder le complexe la Romaine. Ces lignes auraient pu transiter toute la puissance du complexe.

1830 Mais compte tenu des pertes de ce niveau de tension, la capacité de ces lignes serait à toutes fins utiles totalement utilisée, ne laissant aucune marge de manœuvre pour des transits supplémentaires.

1835 Ainsi, dans l'éventualité d'un raccordement additionnel de nouvelles centrales à l'est de la Romaine, il aurait fallu réaliser de nouvelles lignes.

1840 Le promoteur propose plutôt d'installer des lignes de raccordement monoternes à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV). Ces lignes ont l'avantage, à cause des pertes cinq (5) fois plus faibles qu'à trois cent quinze kilovolts (315 kV), de laisser une marge de manœuvre pour éventuellement intégrer sur ces mêmes lignes une nouvelle production.

Il faut également réaliser que le coût de cette option est, à toutes fins utiles, comparable au coût des lignes biternes à trois cent quinze (315) kV.

1845 Donc en somme, le choix du niveau de tension à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) comporte quatre (4) avantages majeurs!

 Premièrement, c'est une option économique.

1850 Deuxièmement, elle procure une marge de manœuvre et donc une flexibilité accrue pour accueillir une nouvelle production.

 En troisième lieu, elle évite, de ce fait même, des coûts de construction supplémentaires et des impacts supplémentaires sur l'environnement.

1855 Enfin, elle est une mesure d'économie d'énergie puisqu'elle minimise les pertes de transport.

1860 Alors nous trouvons humblement cette proposition très ingénieuse et nous ne pouvons en toute logique que la recommander.

 Le dernier point maintenant de mon intervention concerne l'électrification de la Minganie, rendue possible par ce projet.

1865 Le raccordement des centrales du complexe la Romaine implique la réalisation de quatre (4) postes aux quatre (4) centrales du complexe!

1870 Sur un peu plus de deux cents kilomètres (200 km), du nord au sud, s'édifiera ainsi une infrastructure d'alimentation majeure de la région. Ces quatre (4) postes pourraient ainsi devenir des postes sources d'alimentation pour supporter le développement économique de la Minganie, selon les besoins qui s'y manifesteront.

1875 Maintenant, monsieur le Président, j'aimerais, à ce point-ci, remettre la parole au PDG de l'AIEQ, monsieur Daniel Laplante.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Oui, et je dirais, monsieur Laplante, en résumé, puisque le temps file, donc si vous voulez qu'on puisse poser des questions, j'aimerais ça que vous y alliez en conclusion.

1880

PAR M. DANIEL LAPLANTE:

 En conclusion, monsieur le Président et madame la Commissaire!

1885 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 30, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "En vertu...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 30, dernier paragraphe, dernière ligne, "... soient respectés.")

Merci monsieur le Président.

1890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1895 Ma première question s'adresserait peut-être à monsieur Bolullo, concernant la marge de manœuvre que vous parliez tout à l'heure.

Est-ce que vous la considérez assez grande pour recevoir les autres projets qui sont présentement dans les cartons?

1900 **PAR M. LOUIS BOLULLO:**

Monsieur le Président, oui, effectivement, il faut quand même dire que cette marge de manœuvre a des limites.

1905 Mais il est question notamment du projet futur de l'aménagement des deux (2) centrales de Petit-Mécatina et effectivement de mille deux cents mégawatts (1200 MW).

Effectivement, ces lignes de raccordement pourraient recevoir facilement les mille deux cents mégawatts (1200 MW) additionnels de ce projet qui est à l'est de la Romaine.

1910

Maintenant, effectivement, pour se rendre au système à la Romaine, il faudrait avoir des lignes, mais à partir des postes que nous avons à la Romaine et des manœuvres qu'on pourrait y faire, on pourrait à ce moment-là véhiculer l'énergie de ce Petit-Mécatina vers le réseau principal à travers les lignes de raccordement en question.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous comprenez un peu l'esprit de ma question, à savoir, là où le projet prévoit une marge de manœuvre, est-ce qu'elle va être suffisante par rapport à la quantité des projets futurs?

1920

PAR M. LOUIS BOLULLO:

Oui, quand on regarde les projets futurs qui sont envisagés, le projet qui apparaît le plus probable est celui de l'aménagement de la rivière Petit-Mécatina qui est, à l'heure actuelle, en avant-projet d'ailleurs, et effectivement, c'est de ce projet qu'on parle.

1925

Nous avons indiqué dans le mémoire les autres projets, dont il y a un projet sur la rivière Magpie aussi, mais celui-ci ne nécessiterait pas nécessairement un gros raccordement au réseau.

1930

Donc je dois vous dire de façon précise que l'établissement d'un réseau à sept cent trente-cinq (735) kV pourrait accueillir facilement le projet Petit-Mécatina, c'est-à-dire mille deux cents mégawatts (1200 MW) additionnels, ce que des lignes à trois cent quinze (315) kV ne pourraient pas faire.

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

1940

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui monsieur le Président, j'aurais une question.

1945

Vous dites en conclusion que le projet proposé est celui qui minimise les impacts sur l'environnement, sur quelle base dites-vous cela?

PAR M. DANIEL LAPLANTE:

1950

Bien, sur la base du fait que le projet est examiné par des experts, que ces experts-là ont conduit à éventuellement, ils ont conduit présentement à une proposition optimale; ils ont conduit aussi à une proposition qui minimise les impacts sur le plan environnemental.

1955

C'est une démarche en plus qui a fait ses preuves depuis une quarantaine d'années, qui s'est constamment améliorée, et je pense qu'aujourd'hui, on en arrive à un projet qui m'apparaît tout à fait acceptable.

1960

D'autant plus que je pense que sur le plan international, on est reconnu même pour offrir les projets qui sont les plus significatifs sur le plan de la minimisation des impacts environnementaux et de leur acceptabilité sociale.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci monsieur Laplante.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aurais une dernière question!

1970

En page 26 de votre mémoire, vous indiquez des pourcentages. Vous dites:

"L'achat de biens et services représente vingt-cinq pour cent (25 %) des coûts totaux, et plus de quatre-vingts pour cent (80 %) de ces biens et services seront réalisés par des

entreprises québécoises, alors que les travaux de construction représentent plus de quarante pour cent (40 %)."

1975

J'aimerais savoir où vous prenez ces pourcentages-là, parce qu'avec le tableau qui est en page 27, ça concorde pas nécessairement.

PAR M. LOUIS BOLULLO:

1980

Monsieur le Président, le tableau à la page 27 aurait dû se lire "Retombées économiques du projet sur une base régionale".

1985

D'ailleurs, monsieur Laplante, dans son intervention du début, a cité le chiffre de cent vingt-huit millions de dollars (128 M\$) qui arriverait à la région.

Alors que les chiffres mentionnés au début de votre question s'adressent à l'ensemble du projet qui constitue un point trois milliard de dollars (1,3 G\$) environ.

1990

Donc c'est la première précision que j'ai à faire.

Maintenant, d'où proviennent ces chiffres? Bien, ces chiffres proviennent de la connaissance que nous avons en règle générale des projets de ce genre.

1995

Maintenant, ça, c'est au nouveau des pourcentages de l'achat de biens et services de vingt-cinq pour cent (25 %) par rapport aux coûts totaux.

2000

Maintenant, le chiffre de quatre-vingts pour cent (80 %) de biens et services de ces vingt-cinq pour cent (25 %) qui sont réalisés par des entreprises québécoises proviennent évidemment de la connaissance de l'industrie électrique que regroupe l'Association de l'industrie électrique du Québec.

2005

On sait que la plupart, la grande majorité des équipements pour la construction de lignes et de postes sont fabriqués au Québec, peuvent être fabriqués au Québec.

Mentionnons entre autres que, par exemple, les transformateurs de puissance, c'est la firme ABB qui est implantée au Québec depuis de nombreuses années qui les fabrique.

2010

Ensuite, nous avons également plusieurs manufacturiers qui pourraient s'ajouter à ce manufacturier pour les appareils de transport.

Pour ce qui est des conducteurs, bien, nous avons ici même des producteurs d'aluminium, en particulier Rio Tinto Alcan qui pourrait facilement subvenir à ce besoin.

2015 Et au niveau de la construction des pylônes, nous avons également des fabricants de tout le matériel d'acier qui est requis pour ces pylônes, notamment la compagnie Fabrimet qui est une compagnie québécoise.

2020 Évidemment, enfin, nous n'avons pas de fabrication majeure pour les sectionneurs, les disjoncteurs ou les isolateurs, mais ce sont quand même des équipements de moindre envergure.

2025 Maintenant, au-delà de ces équipements, les services offerts par les entrepreneurs de construction de lignes, nous en avons quatre (4) qui peuvent soumissionner sur les travaux à entreprendre, et je cite en particulier la firme Transelec, la firme Arno, la firme Thiro et la firme GLR.

2030 Alors donc nous avons là au Québec une base qui a d'ailleurs été développée au cours de toute la réalisation du développement hydroélectrique que les lignes de transport accompagnaient et qui pourra, à ce moment-là, disons, augmenter à ce degré-là les retombées économiques de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Messieurs, merci beaucoup de votre participation, bonne soirée.

MARC BELLAVANCE

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, on a aussi un dernier lien téléphonique pour ce soir, il s'agit de monsieur Marc Bellavance!

2045 Par la suite, il nous reste trois (3) autres présentations.

PAR M. MARC BELLAVANCE:

2050 Oui bonjour. J'aimerais vous remercier, madame et monsieur les Commissaires, pour me donner la chance de m'exprimer sur le projet de la Romaine en tant que citoyen et en tant qu'ingénieur forestier. Parce que je suis spécialisé dans le développement de projets de développement durable à l'aide du bois, et c'est ce qui m'a amené à m'intéresser au projet de la Romaine.

2055 Étant donné que je ne suis aucunement attaché à aucune corporation, j'ai pas de lien particulier avec le projet, c'est exclusivement une réflexion pure de différents concepts qui, je

2060 pense, sont importants d'être défendus, autant pour ce projet-là que pour l'ensemble des projets qui se réalisent au Québec. Ça fait que je vais vous exprimer un peu ma pensée.

Mes premières constatations sur le projet de la Romaine, c'est qu'il y a des quantités importantes de bois qui sont non récupérées et surtout, que l'on va retrouver principalement dans l'eau.

2065 Parce que si on examine les chiffres du promoteur, on voit bien que dans les bassins, on va retrouver dans l'eau plus de un point sept million de mètres cubes (1,7 Mm³) qui se retrouveront dans l'eau parce qu'ils seront pas récupérés, alors que ce serait facile, parce qu'il va y avoir un réseau de chemins qui va être réalisé pour récupérer le bois marchand. Alors on peut tout aussi bien en même temps récupérer le bois, la biomasse qui est laissée sur le terrain.

2070 Comme raison, on invoque qu'il y a pas d'utilisateur, ça fait qu'au lieu de regarder qu'est-ce que l'on peut faire avec ce bois-là, on regarde plutôt qu'il y a pas de possibilité, c'est loin, ça coûte cher et compagnie.

2075 Alors qu'on sait très bien que si on examine un peu la région, il y a des grands utilisateurs d'énergie qui utilisent du "bunker", ça fait que dans le fond, on a un potentiel d'utilisateurs dans la cour déjà de ce projet.

2080 Et de plus, on ne comptabilise aucun impact provenant du bois lui-même au niveau des GES, malgré qu'on ait une interruption du cycle de vie.

2085 Ça fait que si je veux en partant expliquer un petit peu mieux la notion du cycle de vie! Ça fait que le bois a une étiquette de carbone neutre, parce que lorsqu'il est coupé, la régénération qui repousse croît en volume, et tout le monde sait que quand on part de l'âge zéro, puis on se rend à maturité, disons de zéro (0) à soixante (60) ans, il y a une croissance de la masse de biomasse sur le site; ça fait que vu que la masse de biomasse est composée à cinquante pour cent (50 %) en poids sec de carbone, ça fait que c'est pour ça qu'on appelle que la forêt est un puits de carbone en bas âge.

2090 Lorsqu'elle atteint la maturité, le stock de biomasse a atteint une certaine maturité, il commence à se dégrader, c'est pour ça qu'il y a perte de bois, les arbres commencent à tomber, ça fait qu'il y a émission de carbone. Et lorsqu'on le récolte ou lorsqu'il tombe, il se décompose, le carbone qui est compris dans le bois, lorsqu'il se décompose, se décompose ou est brûlé, émet trois point six tonnes (3,6 t) de CO₂ par tonne de carbone.

2095 Ça fait que lorsqu'il est en décroissance, le peuplement devient un émetteur de CO₂, lorsqu'il est en croissance, devient un puits de carbone.

2100 Mais lorsque dans des projets de ce type, on interrompt le cycle de vie, je pense que je l'ai expliqué assez longuement dans mon mémoire, on interrompt ce cycle de vie là, donc on peut

plus calculer que le bois est un carbone neutre, puis utiliser cette étiquette de carbone neutre – excusez-moi, j'ai des petits problèmes techniques, je pense que c'est décalé!

2105 Je vais recommencer! Ça fait que si on interrompt ce cycle de vie là, il faut automatiquement comptabiliser les émissions de GES générées par la décomposition ou par le brûlage ou le déchetage de ce bois, c'est indéniable.

2110 D'ailleurs, il y a un article de Radio-Canada, comme je vous l'ai mentionné, que sept (7 %) à vingt pour cent (20 %) des émissions globales de la terre sont émises par justement l'arrêt de ce cycle de vie là, autrement dit la déforestation. J'appelle pas ça de la déforestation ce qui se passe là, parce qu'il y a une certaine forme de végétation qui reprend après, sauf dans le cas des bassins!

2115 Ça fait que dans le fond, il y a une perte assez importante de GES qui sont pas calculés dans les évaluations du promoteur.

2120 J'ai intervenu à deux-trois (2-3) reprises pour poser des questions, pour savoir la pertinence de pas déclarer ces émissions de GES là, mais on a évoqué des raisons hors propos, comme c'est une faible superficie ou c'est minime par rapport au Québec et compagnie.

Mais dans le fond, quand on émet, on calcule un bilan d'un site en particulier, on peut pas tenir compte des autres superficies s'il n'y a pas de travaux compensatoires comme le promoteur a bien dit, il y en a pas.

2125 Ça fait qu'une estimation rapide très sécuritaire me dit que pour ce site, il y a au moins deux millions de tonnes (2 Mt) de GES qui n'ont pas été comptabilisés, autant dans les lignes de transmission que dans les bassins.

2130 Et c'est certain que c'est une nouvelle réalité qu'il faut tenir compte, puis autant dans les travaux routiers, tous travaux qui interrompent le cycle de vie des forêts, c'est-à-dire qu'on ne retrouvera plus pendant une période de temps, au moins de dix (10) ans, qu'il y a pas de végétation, ça, ça veut dire qu'il faut tenir compte des émissions de GES provenant du bois.

2135 Cette non-comptabilisation-là, c'est important pour que chacun évalue les projets, et c'est important aussi parce que ça peut inciter le promoteur à effectuer une meilleure récupération des bois, surtout ceux qui sont dans l'eau.

2140 Parce que j'ai été longtemps dans l'exploitation forestière, puis quand on faisait tomber un arbre dans la rivière, c'était quasiment un drame, puis là, on en met un point sept million de mètres cubes (1,7 Mm³), je pense que ça vaut la peine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez terminé?

2145

PAR M. MARC BELLAVANCE:

Non.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

En conclusion!

PAR M. MARC BELLAVANCE:

2155

Ça fait qu'en conclusion, il est possible facilement de récupérer les bois dans les secteurs, surtout ceux-là qu'il y a de la coupe de bois. C'est facile, c'est une opération qui est usuelle pour n'importe qui. C'est économique.

2160

Puis que si on dit qu'on récupère cent cinquante mille mètres cubes (150 000 m³) de bois pendant dix (10) ans, on peut sauver un point cinq million de mètres cubes (1,5 Mm³), puis ce cent cinquante mille mètres cubes (150 000 m³) là, c'est équivalant à vingt-huit millions de litres (28 Ml) de "bunker", ça fait que si on a facilement dans la région de Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, des gros utilisateurs de "bunker" et compagnie, ça fait que vingt-huit millions (28 Ml), c'est pas tellement une grosse consommation, ça fait que ça, le bois, ça devient, une fois qu'il est déchiqueté, il devient un très bon combustible, puis il peut très bien remplacer ces carburants fossiles, pour éventuellement sauver des gaz à effet de serre qui pourraient être crédités sur le projet de la Romaine.

2165

2170

Une nouvelle utilisation, disons pour faire une nouvelle centrale électrique, ça permettra pas au projet de sauver des gaz à effet de serre, alors que si tu sauves des gaz qui sont déjà utilisés ou disons fossiles, puis que tu les remplaces, là, tu peux avoir une certaine forme de crédits.

2175

Et des utilisateurs dans la région, c'est pas besoin d'aller en chercher, c'est plein. Puis en plus, la technologie pour remplacer le carburant fossile, c'est une technologie éprouvée, c'est implantable rapidement, et ça peut permettre d'apporter une certaine indépendance énergétique à la région.

2180

Ça va améliorer la compétitivité des entreprises, parce que ces entreprises-là vont pouvoir se chauffer à moindre coût.

2185 Ça donne un développement économique relié à ce créneau. Ça amène des crédits de cent cinquante mille mètres cubes (150 000 m³) par année qu'on va récupérer, ça amène des crédits de carbone de quatre-vingt-huit mille tonnes (88 000 t) de GES.

Puis ça l'amène, ça l'améliore l'environnement, parce qu'on n'envoie pas du bois dans l'eau en quantité importante.

2190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Bellavance, si j'ai bien compris, vous dites une meilleure gestion pourrait permettre de moins gaspiller de bois et de l'utiliser afin de le remplacer par du carburant fossile, genre?

2195

PAR M. MARC BELLAVANCE:

C'est en plein ça.

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Madame Parent, est-ce que vous avez des commentaires?

PAR LA COMMISSAIRE:

2205

Non, j'ai pas de question, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Donc monsieur Bellavance, merci beaucoup de votre participation.

PAR M. MARC BELLAVANCE:

Merci.

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

2220

PAR M. MARC BELLAVANCE:

Bonsoir.

2225

**LES UASHAUNNUAT (LES INNUS DE UASHAT ET DE MANI-UTENAM ET LES FAMILLES
TRADITIONELLES INNUES)
CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM**

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Rosario Pinette, Jonathan McKenzie, Gary Carot et autres.

2235 Donc j'aimerais ça que vous fassiez comme les autres participants, c'est-à-dire vous nommer au fur et à mesure que vous allez prendre la parole. Donc soyez les bienvenus!

Au fur et à mesure que vous prenez la parole, vous dites votre nom.

2240 Je voulais aussi vous demander, regardez, vous avez produit un mémoire assez exhaustif de cinquante (50) pages. Vous savez que la Commission a lu au complet le mémoire, et pour nous permettre d'arriver dans le temps, c'est sûr qu'on peut étirer un petit peu, mais dans le fond, je vous demanderais d'aller tout de suite aux impacts, idéalement, pour qu'on puisse rentrer dans le temps qu'on s'est fixé, et aussi de pouvoir respecter les règles qu'on s'est données.

2245

Donc nous vous écoutons.

PAR M. JONATHAN McKENZIE:

2250

Kuei, Jonathan McKenzie. Conseiller responsable des négociations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255

Kuei.

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2260

Kuei, Rosario Pinette, pour le Conseil.

PAR LE PRÉSIDENT:

Kuei.

2265

PAR M. MAURICE VOLLANT:

Kuei, Maurice Vollant, je travaille pour le groupe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270

Kuei.

PAR Me GARY CAROT:

2275

Bonjour, Gary Carot, conseiller légal de ITUM.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280

Bonjour.

PAR Me GARY CAROT:

2285

Avant qu'on commence, je voudrais juste faire la même réserve qu'on a faite en début de la première audience, que notre présence aujourd'hui est sous réserve des procédures pendantes contre le projet la Romaine et aussi sous réserve d'une procédure possible contre le présent mandat du BAPE, compte tenu de la division illégale du projet.

Et comme ça, je passe la parole à monsieur Rosario Pinette.

2290

PAR M. ROSARIO PINETTE:

Merci. Tout d'abord, nous sommes contents de savoir que vous avez lu le mémoire qui a été déposé par Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam.

2295

C'est sûr qu'on est d'accord avec vous, monsieur le Président, qu'on passera pas au travers de ça; on sortira pas d'ici avant demain matin!

C'est sûr que pour nous, la question n'est pas seulement une question d'impact environnemental.

2300

Je pense qu'Innu TakuaiKAN a déjà fait savoir dans d'autres audiences du BAPE, à différentes occasions dans l'histoire, que les impacts environnementaux, c'est une question qui tient à cœur la communauté et les familles qui occupent les territoires, mais ce n'est pas seulement une question environnementale qui est la grande question dans toute cette affaire.

2305

Il est aussi question des impacts sociaux d'un tel projet. On peut pas seulement regarder une question d'impact environnemental. C'est sûr que l'impact environnemental en lui-même, à lui seul, il apporte ses impacts au niveau d'une communauté qui a toujours vécu de ces ressources-là dans la faune, dans la flore, et maintenant, comme les conférences qu'on a écoutées jusqu'à ce soir, les fameux gaz à effet de serre.

2310

2315 Donc quand on regarde l'ensemble de votre audition, je pense qu'il est important que le BAPE tienne compte de ces questions-là, que ce n'est pas seulement une question environnementale, mais c'est aussi toute une question de renverser un système traditionnel qui a été implanté bien avant, je vous dirais, l'avènement des gouvernements avant le contact.

2320 Donc c'est tout un système qui est ébranlé par un projet de cette envergure, et dans la position que Innu TakuaiKAN a pris depuis le début dans ce dossier, dans ce projet, ça a toujours été vu comme un seul projet unique, pas deux (2) projets.

Hydro-Québec, dans la manigance et dans la stratégie de vouloir scinder ces deux (2) projets-là en deux (2), fait en sorte que nous, à notre niveau, on déploie tous les efforts pour défendre les droits et les intérêts des Uashaunnuat.

2325 Nous avons participé à la première audience dans le cadre du projet de centrale de la Romaine. Nous revoilà devant vous dans le cadre du projet de raccordement de la même centrale. La position n'a pas changé. C'est un seul et unique projet.

2330 Vous avez vu, vous avez lu dans notre mémoire, la façon dont on traite la question, et les recours qui sont intentés contre le projet la Romaine. Je pense que là-dessus, Innu TakuaiKAN, au niveau des impacts, comme je vous l'ai dit, c'est majeur; majeur dans le sens où le promoteur bouscule l'ensemble d'un système politique, d'un réseau social de familles, d'occupants territoriaux. C'est tout ça qui rentre en ligne de compte. C'est pas seulement, on va tasser un petit peu la ligne, ou on va la modifier, c'est pas ça la question.

2335 La question, c'est vraiment une question d'impacts au niveau de chaque famille qui occupe le territoire.

2340 On avait mis en annexe des cartes. Vous avez consulté ces cartes-là de l'entièreté du territoire des Uashaunnuat, le territoire qui a été occupé par les Uashaunnuat.

D'un point de vue, d'un coup d'œil, on peut dire que c'est grand comme territoire. Deux cent cinquante kilomètres carrés (250 000 km²), ça peut paraître grand, mais c'est pas grand.

2345 Quand vous savez que nos pères, il y a pas si longtemps, je parle dans les années, voire même soixante, puis on peut aller jusqu'au début du siècle dans les années mil neuf cent, même je vais être plus proche que ça, en 1930, un Innu partait de Sept-Îles puis se rendait à Kuujjuaq. Un autre Innu pouvait partir de Sept-Îles puis se rendre en territoire cri. Un autre Innu partait encore de Uashat puis se rendre en Inde. Ça peut paraître grand, mais c'est pas du fantastique, c'est de la réalité.

2350

Aujourd'hui, les familles chassent à l'intérieur de leur territoire traditionnel.

2355 Vous avez aussi une autre carte qui identifie des réserves à castor implantées par le gouvernement pour délimiter ou faire respecter certaines zones par rapport à des familles. Quand on regarde la première carte qui est l'entièreté du territoire, puis quand on regarde les autres cartes avec des numéros, les réserves à castor, on va les appeler comme ça pour la bonne compréhension, tu regardes une famille dont le territoire va être affecté.

2360 Nous avons ici des représentants dans la salle dont les territoires vont être affectés par cette ligne-là. On parle de cent mètres (100 m) de largeur pour permettre à cette ligne-là de passer de bord en bord à travers un territoire familial.

2365 Aujourd'hui, cette zone-là, c'est une zone vierge, intacte, pas corrompue par l'homme, pas dévastée par l'homme, pas détruite par l'homme. Aujourd'hui, cette zone-là dont on parle, elle va être corrompue, elle va être détruite. Ça va être difficile pour cette famille-là qui occupe cette partie-là du territoire de continuer la chasse, la pêche, la trappe, le piégeage, et même l'entretien.

2370 Parce que chaque famille dans notre système, dans notre organisation, chaque famille est responsable de son lot, de son territoire de chasse, territoire familial légué de père en fils, de génération en génération. Ça a toujours été ça, puis ça va être encore ça demain matin, puis dans dix (10) ans, puis dans vingt (20) ans.

2375 Donc ici, ce qui est important de bien comprendre, ce que ce projet-là va amener, ce que d'autres familles ont déjà vécu dans le passé! Vous avez remarqué que dans la requête, pas dans la requête, mais dans le mémoire, d'autres familles supportent les familles qui vont être touchées par ça.

2380 Ces familles-là qui supportent les familles qui sont touchées par un tel projet destructeur, c'est des familles qui l'ont vécu. Ils ont vécu les mines, ils ont vécu des lignes de transmission, ils ont vécu la voie ferrée, ils ont vécu l'avènement des villes, ils ont vécu d'autres projets hydroélectriques, d'autres lignes de transmission à l'intérieur du territoire des Uashaunnuat.

2385 Et quand on regarde maintenant la façon, tout le plan qui a été aménagé pour la modernité, on constate que le territoire des Uashaunnuat est devenu quasiment un damier. Il y a des lignes qui passent partout, un chemin de fer qui passe par là, un projet minier d'un bord, puis un autre. C'est assez dévastateur.

2390 Donc ces familles-là qui partagent leurs expériences aux familles dont le territoire est intact, dont le territoire est vierge, dont le territoire a été protégé depuis des millénaires, ils vont être confrontés tantôt à faire comme les autres familles qui ont vécu des malheurs, des désastres dans leur terre, pour se déplacer eux autres mêmes.

2395 En se déplaçant eux autres mêmes à l'intérieur du territoire, ils viennent bouger, déranger l'autre famille qui occupe le territoire.

2400 Les gens aiment pas ça être dérangés, parce que c'est une tradition, c'est des coutumes, c'est une culture, c'est un système qui avait été implanté et qui subsiste encore aujourd'hui. C'est pas dans le sens où les gens sont protectionnistes au niveau de leur territoire, parce qu'une autre des grandes valeurs de la nation innue, c'est le partage, l'entraide.

C'est sûr que ces gens-là vont les accueillir, mais à un moment donné, leurs propres enfants poussent, grandissent, puis ces enfants-là vont avoir des enfants, et encore et encore.

2405 Donc dans ce sens-là, Hydro-Québec semble ignorer et il l'a pas regardé du tout dans ses études, ces impacts-là que ça a en percutant de plein fouet tout un système organisationnel des traditions, une culture et des coutumes. Ça, ça a été complètement bafoué, mis de côté. On n'en tient pas compte, on n'en tient aucune rigueur, on regarde plutôt une fleur, des animaux, mais l'aspect humain, les valeurs traditionnelles d'une nation, on parle pas de n'importe qui, OK!
2410 On parle d'une nation.

Une nation qui a un cœur, des poumons, des pensées, un avenir, des ambitions. Mais ces ambitions-là ne correspondent pas du tout avec le projet qui est déposé pour le moment dans le cadre du projet Romaine.

2415 On maintient la position que c'est un projet. On a de la difficulté à penser que le BAPE pourrait ne pas recommander le raccordement. Mettez-vous à notre place, comment on peut comprendre qu'on ait réussi à scinder un projet en deux (2) dont la grande partie de l'investissement est en cours, puis la petite partie de l'investissement est à venir.

2420 Comment est-ce que le BAPE pourra refuser à Hydro-Québec des autorisations ou recommander au gouvernement du Québec de ne pas autoriser les lignes de raccordement? Ça, c'est un mystère pour nous. C'est une incompréhension. C'est illogique, on comprend pas.

2425 Est-ce que c'est le système non autochtone qu'on comprend pas? Est-ce que c'est nous qui manquons quelque chose? Je sais pas.

Je vais maintenant donner la parole à monsieur Jonathan McKenzie qui est le conseiller responsable, et on est disposé à répondre à vos questions.

2430

PAR M. JONATHAN McKENZIE:

(En innu)

2435 C'est rien que pour, comme monsieur Rosario Pinette l'a si bien mentionné tantôt, il a quand même englobé le dossier en général. C'est sûr que la communauté de Uashat mak Mani-Utenam croit qu'il va y avoir impact direct dans le mode de vie des Uashaunuat, que nous utilisons encore le territoire actuellement.

2440 Puis c'est pour cela que nous, nous avons regardé, le Conseil de bande, de supporter les familles dans leurs démarches de faire valoir les intérêts, et de continuer à transmettre aussi aux générations futures le message qui nous a été donné par nos ancêtres qui ne sont plus vivants actuellement. Et comme j'ai dit, ça a des valeurs sentimentales très grandes.

2445 Quand moi, je regarde mes enfants actuels qui vont peut-être un jour aussi bénéficier de ce territoire-là, qui vont avoir demandé, comme moi je l'ai fait, demandé à savoir c'est quoi la culture, à savoir tout qu'est-ce que mes ancêtres ont vécu dans le passé! C'est ce qui est important actuellement de faire valoir ici.

2450 Mais c'est sûr que nous, on a pris une décision d'aller de l'avant, d'avoir une fois un raisonnement dans ce dossier-là, pour avoir aussi une réponse qu'on attend depuis des générations, puis je pourrais dire que nous, on veut être entendus par la voie des tribunaux.

2455 C'est là qu'on va peut-être savoir un jour c'est quoi, nous, que nous attendons aussi. On a perdu beaucoup, on en a perdu beaucoup.

2460 Quand je regarde actuellement, je vis dans un mode de vie moderne, bien, j'ai perdu beaucoup, moi, en tant que jeune. Qu'est-ce que mon grand-père savait, qu'est-ce que mon grand-père vivait autrefois, je le verrai jamais.

2465 Actuellement, on prend une décision, on voit qu'est-ce que le peu qu'on a actuellement pour l'espèce animale, tout ça, le mode coutumier qu'on a de sauvegarder, bien, c'est ce qui est prioritaire pour nous. Et c'est cela que je voulais vous raconter un peu qu'est-ce que moi, je ressens en tant que jeune, qu'est-ce que j'ai perdu de mes ancêtres, de mes grands-parents.

2470 J'ai eu une transmission de la culture actuellement, mais la vie que vivait mon grand-père quand il allait à la chasse, je le verrai plus jamais, puis c'est pour cela qu'aujourd'hui, Innu Takuakan prend une décision de supporter les familles qui sont encore actives dans le territoire quotidiennement, comme je pourrais dire, ils sont dans leur territoire, puis c'est ça qu'il faut regarder aussi.

2475 Je trouve ça dommage que dans le rapport, il n' a pas été mention des Autochtones. Parce que nous, on utilise tout. On utilise les animaux, on utilise les rivières, puis on boit les rivières.

Souvent, ça peut amener à ça aussi, des barrages, qu'est-ce que les machineries puis tout font à la nature, dans notre mode de vie de chaque jour.

2480 Merci beaucoup.

PAR Me GARY CAROT:

Monsieur le Président, combien de temps vous nous accordez de plus?

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, je vous ai donné la parole à neuf heures vingt-cinq (9 h 25), on peut étirer un petit peu encore.

2490 **PAR Me GARY CAROT:**

J'apprécierais, monsieur le Président.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'il nous reste deux (2) intervenants, donc on peut pas trop s'étirer non plus.

PAR Me GARY CAROT:

2500 Mais j'apprécierais votre indulgence pour ce soir. Merci monsieur le Président.

Ce que j'aimerais, c'est juste continuer sur ce que mes collègues disaient aujourd'hui!

2505 Moi, je vais juste lire des affidavits qui ont été préparés à l'appui, juste des extraits, ne vous en faites pas, c'est pas toute la masse d'affidavits, mais juste quelques extraits. C'est des gens qui sont personnellement, des familles dont les lignes de transport vont traverser leur territoire de famille. Donc c'est un témoignage qui est bien important aujourd'hui, et justement, je vais juste commencer à en lire des extraits.

2510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Toujours par rapport à la ligne hydroélectrique!

PAR Me GARY CAROT:

2515 C'est par rapport à la ligne évidemment, mais ça n'empêche pas évidemment qu'on est ici comme quoi c'est un projet unique et évidemment, bon, on est d'accord que, bon, la ligne, c'est ce qui nous occupe principalement aujourd'hui, mais ceci dit, ça empêche pas notre position que c'est un projet unique et global.

2520 Donc je vais lire de l'affidavit de monsieur Jos Adrien Pinette, un aîné de la communauté qui est assis ici dans la salle aujourd'hui.

2525 "Je suis chasseur, pêcheur et piégeur. Les membres de notre famille possèdent, invoquent et revendiquent un titre indien, des droits ancestraux et des droits issus des traités sur le territoire traditionnel qui correspond approximativement aux délimitations des lots 274, 275 et 276 de la Réserve à castor de Saguenay."

2530 Ce que je comprends, dans l'étude d'impact d'Hydro-Québec, il y a une carte qui apparaît avec les lots qui apparaissent, donc pour votre information, vous pouvez vous y référer.

"Nous désignons notre territoire de famille par les noms traditionnels de – peut-être que je vais laisser monsieur Pinette les prononcer!"

2535 **PAR M. ROSARIO PINETTE:**

Menatakau, Menetakass et Uapishtanamish.

2540 **PAR Me GARY CAROT:**

"D'après nos traditions orales et nos coutumes, les Innus ont toujours fréquenté le territoire traditionnel selon le mode de vie des Innus. Ceci fait partie de notre identité. Tout comme les ancêtres, j'ai toujours fréquenté le territoire traditionnel en pratiquant le mode de vie innu.

2545 "Les lignes de transport qui sont construites sur notre territoire causeront des dommages irréparables, parce que notre territoire est complètement vierge.

2550 "Compte tenu de mon expérience et de ce que j'ai observé, il sera impossible de restaurer le territoire de ma famille et de mes ancêtres dans son état naturel si les lignes de transport de la Romaine sont construites.

2555 "Il nous sera également impossible de chasser et trapper sur notre territoire durant plusieurs années après le début de la construction de ces lignes, et les membres de ma famille et de ma communauté seront incapables de pratiquer leurs traditions, culture et mode de vie sur notre territoire de famille, et nous serons incapables d'exploiter les ressources de notre territoire pour des fins de subsistance.

2560 "Beaucoup de chemins seront construits en même temps que les lignes de transport. Présentement, presque personne vient sur notre territoire de famille, mais après la construction de lignes, il y aura beaucoup de Blancs qui pourront venir. On sera souvent dérangés. Les Blancs n'auront qu'à suivre les lignes de transport pour arriver chez nous.

2565 "Il y aura également des chemins de ski-doo qui seront construits en dessous des lignes, parce que les arbres et la végétation seront détruits par la construction et l'entretien des lignes.

"Nous avons l'habitude d'aller dans notre territoire en ski-doo, mais c'est assez difficile. Nous sommes les seuls à bien connaître le chemin.

2570 "Après la construction des lignes de transport, ce sera facile pour les gens de se rendre chez nous.

2575 "J'ai peur pour mes biens, j'ai peur de ne plus pouvoir occuper mon territoire. Je pense qu'il y aura plus de caribous sur notre territoire de famille pendant et après la construction des lignes de transport, et je sais pas s'ils reviendront. En ce moment, il y a beaucoup de caribous et d'autres animaux sur notre territoire de famille, parce qu'il n'y a aucun dérangement. Les caribous sont très sensibles au dérangement."

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Mais là, vous avez pas un autre affidavit?

PAR Me GARY CAROT:

2585 Bien si, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 C'est pas nécessaire. On a compris l'esprit, c'est pas nécessaire de tous les nommer.

PAR Me GARY CAROT:

2595 Non, mais c'est juste parce qu'effectivement, c'est des dommages qui sont spécifiques quant aux lignes de transport.

Si vous voulez pas que je lise ces affidavits-là, bien, prenez ça comme vraiment, on peut pas exprimer vraiment ce qu'on veut vous dire aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Est-ce que vous pouvez résumer, parce que dans le fond, on a compris l'esprit.

Je sais pas qu'est-ce que vous pouvez ajouter de plus, parce qu'on est en train de parler de l'impact du projet des lignes de raccordement.

2605

PAR M. JONATHAN McKENZIE:

2610 C'est ce que les affidavits racontent, les impacts qu'on va vivre, nous, les Autochtones. Ça raconte ça, les impacts directs à tous les jours qu'on va rencontrer à chaque jour s'il y a une ligne de transport.

2615 Actuellement, le monsieur dit que son terrain va être affecté. C'est sûr qu'à tous les jours qu'il va y avoir un impact directement dans nos coutumes, dans notre mode de vie ancestral et actuel aussi, pas ancestral, actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Mais si on prend cette exemple-là, le monsieur, la ligne passe sur son territoire, est-ce qu'il a un campement?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2625 Oui. Des installations, des campements, des carrés de tente, ça peut être autant de la structure de chalets que les portages, ses sites de piégeage, sa ligne de trappe, sa ligne de chasse, sa ligne de pêche. C'est tout ça qui rentre en ligne de compte.

Mais juste pour compléter avec ce que maître Carot allait vous parler!

2630 Nous, on a un grand respect pour nos gens et quand nous avons invité monsieur Vollant à venir s'asseoir, il y avait monsieur Pinette tantôt, l'affidavit de monsieur Pinette qui est présent dans la salle, et monsieur Vollant...

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 OK, vous en avez juste un autre! C'est parce que je voyais le volume...

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2640 Non, on passera pas au travers.

PAR LE PRÉSIDENT:

... on va passer toute la nuit!

2645 **PAR M. ROSARIO PINETTE:**

C'est aussi épais que le mémoire, on va aller, par respect pour monsieur Vollant!

2650 Tantôt, on parlait de monsieur Pinette qui va être affecté par la ligne du nord. On sait que cette ligne-là a plusieurs kilomètres de long, donc elle affecte d'autres familles en rajout de monsieur Pinette.

2655 Et pour la ligne du sud, nous avons ici monsieur Maurice Vollant qui va être affecté par la ligne du sud, de la ligne du sud.

Déjà, monsieur Vollant est affecté par la zone écologique. Il a à respecter cette zone-là qui restreint déjà beaucoup son territoire familial à cause de la zone écologique dont certaines personnes ont parlé ici.

2660 Monsieur Vollant n'est pas d'accord avec la zone écologique, parce que ça l'a des impacts directs au niveau de ses traditions, de sa culture, puis de son système, de son mode de vie, mais il n'a jamais dit un mot. Il a accepté, pas accepté, il a toléré cet état de fait là que le gouvernement a mis en place dans son territoire de chasse.

2665 Maintenant, est-ce qu'on va permettre, parce que lui peut pas aller chercher une belette, une martre, une perdrix à l'intérieur de cette zone-là, il peut pas faire de la cueillette à l'intérieur de cette zone-là, et il est très prudent quand il se promène en motoneige dans cette zone-là. Il fait attention.

2670 Maintenant, un promoteur qui va venir s'installer là, tel Hydro-Québec, lui, on va lui permettre de tasser la perdrix, de tasser la cueillette, de tasser les animaux à fourrure pour que sa ligne puisse passer.

2675 Encore là, on voit, nous en tout cas, ce qu'on comprend, il y a beaucoup de contradictions dans ce que le gouvernement fait et ce que le promoteur fait.

2680 On a mis dans ce dossier-là un peu comme la charrue avant les bœufs. Ça, c'est une expression française ou québécoise, mettre la charrue avant les bœufs. Au lieu de prendre la charrue puis le bœuf ensemble, maintenant, comprenez un peu notre bouleversement ou notre incompréhension par rapport à ce projet-là!

2685 On construit – l'exemple que notre chef a employé, un exemple bien contemporain! L'exemple que notre chef a employé à un moment donné, il a dit: On s'en va au magasin, on achète une TV, mais on n'a pas le fil, le fil vient en option. C'est impossible d'acheter seulement la TV, ça prend le fil. Mais Hydro-Québec a réussi ce tour de force d'acheter la TV puis de commander par express le fil qui s'en vient!

2690 C'est l'expression, c'est une citation que le chef a déjà prise pour comparer ce dossier-là qui heurte, encore une fois, on se répète, qui heurte de plein fouet nos coutumes, nos us, nos traditions, notre culture.

PAR Me GARY CAROT:

2695 Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, nous prions le BAPE d'agir avec indépendance. Lors de la première session, vous nous avez bien indiqué que vous étiez libre de conflit d'intérêts et tout le genre. Mais justement, est-ce qu'on efface un fait accompli avec un projet scindé en deux (2), pour lequel une des parties essentielles a été autorisée?

2700 Nous vous prions d'agir de manière indépendante face à cette situation.

Nous vous demandons aussi de prendre vos responsabilités face aux injustices que les Uashaunnuat ont subies au fil des années et continuent de subir, notamment avec le projet la Romaine, et aussi face à l'arrogance et au colonialisme du Québec et d'Hydro-Québec à l'égard des Uashaunnuat.

2705 La question de la division illégale, c'est pas une question qui se termine aujourd'hui. C'est une question qui va continuer, tout comme les procédures pour la Romaine qui vont continuer.

2710 Et ce que j'aimerais faire, c'est quand même faire un résumé de tous les impacts, bien, pas tous les impacts, parce que ça en fait beaucoup...

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Je pense qu'on a fait pas mal le tour de la question, là.

PAR Me GARY CAROT:

2720 Bien à ce moment-là, si vous avez des questions à nous poser, on serait contents d'y répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Parce que moi, je vais vous dire, j'avais prévu plusieurs questions, et vous avez répondu en grande partie à ces questions-là.

Par exemple, concernant les impacts irréparables, je pense que vous vous êtes assez exprimés là-dessus!

2730 J'avais une autre question par rapport à l'incompatibilité avec l'occupation sur le territoire. Je veux dire, elle tient plus, vous m'avez tout expliqué ça.

2735

J'avais aussi, moi, c'était en pages 25 et 26 de votre mémoire où j'avais beaucoup de questions à vous poser, notamment, nous, notre mandat, c'est de regarder l'impact du raccordement de la ligne hydroélectrique.

2740

Donc notre mandat est assez défini, et on essaie, comme moi, je voulais savoir, le trois mille cinq cents hectares (3500 ha) par rapport à votre territoire sur le deux cent cinquante mille kilomètres carrés (250 000 km²), je voulais savoir si ça représentait beaucoup pour vous?

PAR M. ROSARIO PINETTE:

2745

C'est évident que ça représente beaucoup pour nous. Nous avons déposé une action en justice en 2003. La carte qui est annexée à notre mémoire.

2750

De plus, nous avons joint en annexe aussi une autre carte qui représente chaque famille qui occupe le territoire. Et ces familles-là sont responsables, c'est pas juste une question que les tribunaux ont reconnu un droit de chasse, pêche, trappe, cueillette, la question est beaucoup plus large, ces familles-là sont responsables de leur territoire au niveau de la gestion de leur territoire.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Madame Parent.

2760

PAR LA COMMISSAIRE:

Je pense que, comme l'a mentionné monsieur le président, vous avez été assez éloquents pour nous faire comprendre les impacts sur la famille.

2765

Moi, ce que j'aimerais comprendre, c'est que le lot familial, il y en a qui sont traversés par la future ligne, est-ce que c'est quelque chose qui est immuable? Ça a quelle superficie en moyenne, et puis une famille, c'est combien de personnes?

2770

PAR M. ROSARIO PINETTE:

Quand on regarde un territoire traditionnel de famille, il faut considérer que cette famille-là a des enfants qui ont des enfants. Il n'est pas rare dans la communauté que nous ayons des cinquièmes générations. On a deux (2) familles dans la communauté qui ont six (6) générations.

2775

Et vous avez lu les statistiques dans les communautés autochtones, le taux de natalité est très élevé. Ça a pas changé en 2010; le taux de natalité est très élevé.

Donc l'occupation territoriale traditionnelle des familles se multiplie rapidement et elle comble l'ensemble du territoire familial.

Même je vous dirais que ça commence à être serré, ça commence à être serré.

2780

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais un lot familial moyen, c'est quelle superficie?

2785

PAR M. ROSARIO PINETTE:

Oh, là, j'ai pas ces chiffres-là. En se référant à la carte, on a une bonne idée.

2790

Mais nous, ce qu'on sait de notre secteur territorial dont monsieur McKenzie est responsable, c'est que dans chaque lot, nous pouvons compter facilement une dizaine de familles.

2795

Donc on peut multiplier, je dis pas jusqu'à l'infini, mais je vais prendre la carte de 2003, quand tu sais que les gens parcouraient l'entièreté de ce territoire-là, on prend un lot qui est beaucoup plus petit et dont plusieurs personnes de la même famille occupent ce lot-là, et c'est pas seulement, je vous dirais, la famille, le père, il y a toute la question aussi des unions qui rentre en ligne de compte.

2800

PAR LA COMMISSAIRE:

Une autre question complémentaire! Ces familles-là subsistent uniquement de la chasse et de la pêche qu'ils font sur leur lot ou est-ce qu'ils ont d'autres sources de revenus?

2805

PAR M. JONATHAN MCKENZIE:

Non, ils s'en vont chez McDonald's!

2810

Non, c'est sûr et certain qu'on subsiste à cent pour cent (100 %) du territoire. Puis comme je vous l'ai mentionné au tout début, nous exerçons encore nos droits ancestraux actuellement. Merci.

J'ai tu répondu à votre question?

2815

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que les lots peuvent être compensés par un autre territoire ailleurs?

Les lignes passent sur certains lots de certaines familles, est-ce que ça peut être compensé?

2820

PAR M. JONATHAN McKENZIE:

Moi personnellement, je vous dirais non, parce que comme je vous ai dit, ça a une valeur sentimentale.

2825

Il y a un mode de vie depuis plusieurs années, des coutumes, puis une routine, comme je pourrais vous le dire. À chaque fois qu'une personne rejoint son territoire, ça a des valeurs des très sentimentales, puis quand tu te rends compte que ton grand-père, ta grand-mère, tes ancêtres ont vécu là, bien, ça a des choses très sentimentales, comme je vous le dis. Vous revivez des émotions à chaque fois que vous remontez, c'est quand même une histoire qui est basée sur ce territoire-là.

2830

Si je le déplace, j'aurai pas la même émotion, je pourrais dire. Ça a beaucoup de sentiments, un Autochtone. Quand tu regardes, c'est des valeurs qu'on peut pas mesurer financièrement ou qu'on peut combler très facilement. Ça a beaucoup d'importance, comme je vous dis, une coutume. Tu peux pas l'oublier, c'est sûr.

2835

Mais c'est sûr que tu peux pas, cette solution-là ne serait pas la bonne, comme je pourrais dire. D'après moi, là, puis d'après les familles.

2840

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord, je vous remercie.

2845

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce qu'il se peut que des personnes ou des familles directement concernées qui sont touchées par la ligne, l'emprise de la ligne d'Hydro, aient convenu d'ententes financières avec Hydro-Québec, à votre connaissance?

2850

PAR M. ROSARIO PINETTE:

À notre connaissance, non.

2855

Dans ce que Jonathan a amené tantôt, c'est la valeur inestimable, la valeur chère que les gens portent à leur territoire.

Les gens sont très sensibles. Oui, il peut y avoir des épisodes ou des moments dans l'histoire où il y a eu des négociations, si c'est là que vous voulez en venir, il y a eu ces épisodes-là, il y a eu ces moments-là, je vous dirais.

2860

C'est des moments qui doivent être faits, entrepris très proche avec les familles touchées par ces projets-là. Puis dans ce cas-ci, les familles, on a lu tantôt les affidavits, à quel point les impacts vont les affecter.

2865 Puis la question est un peu dure à répondre, parce que ça vient bousculer tout un système, des traditions, des coutumes, des us puis toute une culture, un système de gestion du territoire que ce n'est pas nous qui avons inventé ça. On n'a pas de PATP. C'est un PATP qui a été fait, transmis de génération en génération par nos pères.

2870 Nos pères ont voulu que ce soit comme ça, puis c'est comme ça qu'on essaie d'entretenir notre portion de territoire qui fait un tout à la fin de tout ça. On vit dans un système, puis dans ce système-là, chacun a sa responsabilité.

2875 Donc à chaque fois qu'il y a un projet qui est venu dans le passé est venu heurter ces valeurs-là. On est en 2010, les gens ont comme été, les gens disent, assez c'est assez, on n'en peut plus, on n'est plus capables, puis c'est assez. Il en rentre plus.

2880 Le projet de lignes de raccordement d'Hydro-Québec pour la Romaine, c'est la goutte qui fait déborder le vase. Qui aurait cru, depuis la cause McKenzie en 96, jusqu'en 2010, qu'aujourd'hui, on se retrouverait avec une trentaine de familles à la Cour?

2885 Les gens prennent conscience de plus en plus qu'ils ont des droits qu'ils peuvent défendre devant les tribunaux. Les gens ont toujours su qu'ils avaient des droits, les gens ont toujours su que la terre leur appartenait, mais maintenant, ce gens-là se lèvent et prennent les moyens pour défendre leurs droits.

PAR LA COMMISSAIRE:

2890 Juste pour avoir toutes les informations concernant l'impact, les impacts dont vous nous avez parlé tantôt!

2895 Dans votre mémoire, vous faites allusion aux études qui ont été faites par Nathalie D'Astous et Kim Marineau, est-ce que ce serait possible de déposer ces études-là en annexe à votre mémoire?

PAR Me GARY CAROT:

Certainement.

2900 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Très bien, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2905

Donc ça compléterait.

Je vous remercie beaucoup pour votre participation, je vous souhaite une bonne soirée.

2910

Kuei.

PAR M. JONATHAN McKENZIE:

Monsieur le Président, kuei, c'est bonjour. Au revoir, c'est iamé.

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

iamé. Merci beaucoup.

2920

PAR LA COMMISSAIRE:

iamé.

2925

**FONDATION RIVIÈRES
JACQUES GÉLINEAU**

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

Maintenant, j'inviterais monsieur Jacques Gélinau de Fondation Rivières.

Bonjour ou bonsoir!

2935

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

Bonsoir monsieur Fortin, madame Parent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

On vous écoute, monsieur Gélinau.

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

2945

Alors, j'ai entendu plein de choses aujourd'hui, des contradictions, beaucoup d'aspects financiers.

2950 À part la première intervention, j'ai pas entendu grand-chose sur l'environnement comme tel. Donc je suis extrêmement déçu. Par contre, c'est symptomatique de ce que la décennie présente nous présente en tant qu'intérêt puis la population, quel intérêt qu'elle a pour l'environnement.

2955 C'est extrêmement dommage, parce que la terre n'appartient pas aux Innus, n'appartient pas aux Blancs, n'appartient pas aux Métis, elle appartient aux enfants de nos enfants qui, somme toute, est le peuple québécois.

2960 Donc les actions présentes font en sorte que ça aura des répercussions importantes dans l'avenir, et le taux de dégradation de l'environnement au Québec est rendu tel qu'au niveau de la liste COSEPAC, il y a de plus en plus d'organismes et d'écosystèmes qui sont en train de disparaître à vitesse grand V sous des considérations monétaires.

2965 Avec ce qu'on a vu avec les dernières audiences publiques, et pardonnez-moi de vous le dire, parce que je doute nullement de votre sincérité, monsieur Fortin et madame Parent, mais les audiences publiques n'ont plus aucune crédibilité avec ce qu'on a vu dans le cadre de la Romaine.

2970 Il y a beaucoup de préoccupations au niveau environnemental qui ont été émises, notamment par différents organismes comme la fondation Québec Nature, j'ai moi-même présenté un mémoire dans le cadre de deux (2) partis politiques, et l'ensemble des préoccupations environnementales ont même pas été effleurées ou à peu près pas.

Ce qu'on s'est rendu compte, c'est que c'était simplement, le BAPE était l'extension de la décision qui allait être prise d'aller de l'avant dans des considérations économiques simplement, et c'est extrêmement dommage.

2975 Pour ce qui est de la ligne comme telle, je vous dirais qu'au niveau de l'environnement, ce qui nous inquiète beaucoup, premièrement, le tracé actuel ne nous convient pas du tout, au niveau de la Fondation Rivières, d'une part, par rapport à son tracé au sud le long du fleuve Saint-Laurent, qui va entrecouper l'ensemble des rivières qui drainent le bassin versant au nord.

2980 La ligne hydroélectrique, ce n'est pas qu'une déforestation, c'est de la déforestation massive à notre avis. On avait évalué, je pense, à l'ensemble des lignes, dix mille hectares (10 000 ha). C'est presque un peu moins que la moitié que la déforestation de l'ensemble des réservoirs du deux cent soixante-quinze kilomètres (275 km) de la Romaine. Donc c'est additionnel à la déforestation du bassin, des bassins cumulatifs.

2985 Et là ne s'arrêtera pas ça. Si on regarde l'exemple qui s'est produit au niveau de SM-3, l'accès au territoire, notamment par le développement de la route qui a donné accès justement au fameux territoire, a permis à l'industrie forestière de rentrer profondément dans le territoire, et suite à la déforestation du bassin, parce que contrairement à ce qu'un intervenant disait, oui, on

2990 coupe le bois aujourd'hui des bassins, mais ils se sont pas arrêtés là, ils ont aussi coupé le
restant du bois qu'il y avait à l'ouest du bassin. Vous pouvez regarder ça sur Google, c'est
flagrant.

Et ça, c'est des externalités négatives qui ne sont pas comptabilisées dans l'ensemble du
2995 projet de la Romaine.

Or, qu'est-ce que c'est, ça, la déforestation de dix mille hectares (10 000 ha) de forêt?
C'est aussi l'épandage de phytocides. On l'a vu ici à Sept-Îles, soit dit en passant. Hydro-
Québec n'a que peu de considérations pour l'environnement, et la population. Elle a arrosé
3000 massivement dernièrement, et il y a un an et demi (1 1/2) ou deux (2), des lignes de sept cent
quinze kilovolts (715 kV), tout près de Sept-Îles, là où précisément les gens vont cueillir des
fruits.

Quand j'étais conseiller à la municipalité de Gallix, ça a été aussi le cas, malgré nos
3005 recommandations. Il y a une ligne de cent soixante et un kilovolts (161 kV) qui traverse la
municipalité de Gallix qui a été fusionnée depuis le temps, et on arrose de phytocides ces lignes-
là pour empêcher la repousse.

On n'est pas d'accord sur le fait de l'innocuité de ces phytocides-là sur la santé humaine.
3010 On pense, nous, que le Tordon 101, c'est l'agent blanc qui a servi au Vietnam. Et encore
aujourd'hui au Vietnam, les enfants naissent difformes, ou énormément de cancers au niveau de
la population adulte qui résultent d'une guerre qui a eu lieu il y a longtemps, où on épandait
massivement du Tordon 101 qui était l'agent blanc avec l'agent orange qui contient du 2,4-D, du
piclorame, puis l'agent émulsifiant, là.

3015 Bref, on est dans un socle bouclier granitique sur la Côte-Nord, qui fait en sorte que le sol
est extrêmement imperméable, donc les rivières répondent aussi. Une petite pluie, les rivières
répondent immédiatement, on voit qu'il y a un gonflement. Les crues saisonnières font de même.

3020 On pense, nous, que l'épandage de phytocides ferait en sorte qu'on viendrait contaminer
encore plus, comme on le fait d'ailleurs depuis longtemps.

Il y a beaucoup de lignes ici, on voit qu'au niveau des tracés, Hydro-Québec, au niveau
touristique, s'en fout pas mal. Vous avez sûrement remarqué, vous avez entrecoupé la ligne sept
3025 cent quinze kilovolts (715 kV) à multiples reprises, à part de toutes les autres lignes de cent
soixante et un (161 kV), de cent soixante kilovolts (160 kV), de trois cent quinze kilovolts
(315 kV).

Bref, je suis photographe et j'ai de la difficulté à prendre une photo d'un beau paysage de
3030 la Côte-Nord présentement sans avoir une ligne dans le visage!

Donc la ligne au sud, à notre avis, devrait passer au nord, pour aller rejoindre celle qui est préconisée pour le poste Arnaud et la ligne de sept cent quinze kilovolts (715 kV) qui s'en va au Labrador.

3035

D'une part, ça permettrait d'aller loin dans le couvert forestier au nord, au-delà de soixante milles nautiques (60 NM), ce qui permet d'avoir un couvert forestier qui pousse somme toute assez lentement, est assez épars, et je pense que l'épandage de phytocides serait moins requis dans ce territoire-là qu'au sud. Ça, c'est une chose.

3040

L'autre chose, c'est qu'on a le plus beau parc national à l'est du Canada à mon avis qui est l'archipel des îles de Mingan. Et d'aller barbouiller ce territoire-là de pylônes électriques, c'est, à mon avis, un sacrilège.

3045

Déjà qu'on a amputé l'Archipel-de-Mingan de sa principale ressource nourricière qui est la rivière Romaine, qui était la plus grosse rivière, qui se jette juste en avant de Grande Île, on pourrait en parler pendant une heure, mais par contre, j'ai déposé un mémoire, vous pourrez le consulter, DM70, chose qui n'a probablement pas été faite, les autres commissaires, extrêmement déplorable d'ailleurs.

3050

Par contre, cette ligne-là viendrait barbouiller le territoire, et je pense que ça viendrait handicaper grandement l'apport touristique qui, en ce moment, est quand même relativement important et est en devenir aussi.

3055

Contrairement à ce qu'on dit, si vous me permettez, le territoire de la Minganie, le projet de la Romaine, oui, ça crée des emplois, mais avant le projet de la Romaine – je connais très bien la Minganie, en passant, j'ai un pied-à-terre là-bas – avant le projet de la Romaine et avant la crise économique, il y avait un taux annualisé de quatre virgule deux pour cent (4,2 %) au niveau du chômage. Il y avait des emplois saisonniers importants.

3060

Par contre, l'important aussi pour l'économie régionale, notamment au niveau du service tertiaire, service primaire au niveau de la transformation aussi des poissons, il y a deux (2) usines de poisson, une à Longue-Pointe-de-Mingan, puis une à Havre-Saint-Pierre, qui avaient besoin de main-d'œuvre importante durant l'été.

3065

Et les pêcheries, les pêcheries avec les aides-pêcheurs, les restaurants, l'impact de la Romaine, ce que ça a eu comme effet, ce que c'est en train d'avoir comme effet, c'est qu'il y a des restaurants qui avaient des projets d'agrandissement puis qui sont obligés de laisser tomber, parce qu'ils ont de la difficulté de recruter le personnel ou même de garder le personnel en place.

3070

C'est aussi vrai pour les services de restauration et les services aussi d'approvisionnement alimentaire. C'est où ça va se concrétiser prochainement dans l'industrie touristique, les bateliers.

3075 Bref, toute l'économie de la région va être chamboulée. Il y a sûrement des gens qui se sont enrichis avec ça, oui, il y a eu une augmentation de la richesse foncière de l'ordre de deux cents pour cent (200 %).

3080 Par contre, on comprend très bien que les maisons valent pas ce qui en ce moment a été, on comprend que suite au projet de la Romaine, les petits villages de la région vont retomber aussi dans ce qu'ils étaient auparavant, avec des bouleversements qui vont probablement marquer à vie. Tout ce qui s'est produit, avec une surspéculation immobilière qui devra redescendre et qui va aussi créer des impacts importants.

3085 L'autre impact que ça a eu aussi au niveau de la population là-bas, locale, c'est qu'il y a des gens qui se sont même pas gênés pour mettre les plus démunis à la rue, pour faire de la place pour louer aux travailleurs de la Romaine.

3090 Alors ça, ce sont des impacts qui ont pas été dits, qui doivent être dits, qui n'ont pas été comptabilisés, mais qui sont certains, qui sont réels.

3095 L'archipel des îles de Mingan, c'est aussi, avec l'île d'Anticosti, un endroit important, c'est la population la plus importante de pygargues à tête blanche, une espèce extrêmement menacée.

3100 D'ailleurs en fin de semaine dernière, il y a eu, dans le cadre de la Semaine de la biodiversité, un concours photographique dont j'ai participé, on était cinq (5) photographes, avec Parcs Canada. Quand on est arrivé sur l'île au Marteau, on nous a fait quitter l'île, parce qu'il y avait un nid de pygargues juché sur le dessus d'un monolithe. Donc c'est une espèce à statut extrêmement précaire.

3105 Et nous, à notre avis, l'épandage des lignes tout le long du fleuve, très près du territoire d'utilisation du pygargue va faire en sorte que c'est d'autant plus de risque de collision, notamment aussi beaucoup de brouillard dans ce coin-là, c'est un milieu marin, les courants froids qui proviennent du détroit de Belle Isle, on pense que ça pourrait mettre éventuellement cette espèce-là en péril.

3110 Comme d'ailleurs la Romaine a mis en péril, dont on n'a pas parlé, le canard arlequin, le garrot d'Islande, puis, bon, la liste, les différents batraciens. On sait qu'en ce moment, il y a une régression de l'ensemble de la faune au Québec, bon.

3115 J'ai entendu dire plein de choses à soir, bon, on s'inquiète beaucoup de nos rites ancestraux. Par contre, ce qu'on sait, c'est que les êtres humains, à la grandeur de la planète, sont pas en régression. Au Canada, on prévoit qu'il va y avoir quarante millions (40 M) d'individus prochainement. Ça a été annoncé la semaine dernière.

3120 L'ensemble de la démographie planétaire fait en sorte que le prochain défi du siècle, c'est la préservation de l'environnement, parce qu'on ne peut pas comptabiliser tout ce qu'elle nous donne; par contre, on sait que ce qu'elle nous donne, c'est essentiel au devenir et à l'avenir de nous autres présentement et de l'avenir de nos enfants.

Et à chaque fois qu'on fait des audiences publiques, on dirait qu'on esquive cette chose extrêmement importante de la préservation des écosystèmes, et il y en a presque plus.

3125 Une question a été posée lors des audiences de la Romaine: Quels seront les impacts résiduels de l'ensemble des barrages hydroélectriques sur le bassin versant du golfe Saint-Laurent?

3130 Il y a déjà des impacts qui ont été observés, quantifiés et catalogués par Pêches et Océans. Ils ont sorti un document. Ils disent que le fleuve Saint-Laurent ne réagit même plus aux crues saisonnières.

3135 À force qu'on a barré le bassin versant, à partir des Grands Lacs, et maintenant, le dernier territoire vierge, le barrage, on est en train littéralement systématiquement de le barrer. On ne sait même pas quels vont être les impacts dans les milieux marins.

3140 On sait qu'il y a plus de poisson. On sait que l'oxygène dissous dans le golfe Saint-Laurent est tellement bas qu'en ce moment, les poissons nordiques quittent, et ça ampute littéralement nos pêcheries.

Or moi, j'amène cette réflexion-là à soir, parce que j'ai pas eu l'opportunité d'être écouté lors des audiences de la Romaine.

3145 Oui, il y a eu des impacts importants au niveau social, au niveau humain, il y en aura aussi fort probablement, parce que dorénavant, le projet Romaine, on l'appelle le projet "Romaine coke"! Il y a tellement de dope qui circule dans la Minganie à cause de ce projet-là, que c'est en train d'avoir des impacts importants, notamment au niveau des communautés innues et blanches. C'est pas juste innues, c'est innues et blanches.

3150 Or, j'aimerais que vous vous penchiez sincèrement, ultimement, sur le sort qu'on réserve à nos bassins versants, à nos rivières qui sont, somme toute, les vaisseaux sanguins de notre planète qui permettent d'alimenter le milieu marin en toutes sortes de choses, en minéraux, quoique sur la Côte-Nord, les ressources très peu minéralisées, à part les dépôts de surface, c'est du socle granitique, donc l'effritement se fait moins bien.

3155 Par contre, il y a tout ce couvert forestier là qui pousse à chaque année, et lors des crues saisonnières, ces crues saisonnières arrachent une partie du carbone et alimentent le milieu marin avec ça, permettent aux poissons, aux écosystèmes d'en bénéficier.

3160 Et ce qu'on fait avec la Romaine, on sait qu'un petit barrage aussi petit que celui-là qu'il y
a eu à Rivière-Trinité, c'est un filtre extrêmement efficace pour empêcher le carbone de se rendre
au milieu marin. On refera pas le dossier de la Romaine ici, mais je tiens quand même à
souligner ça, parce que je pense qu'il y a pas d'étude probante, sauf quelques études sur les
3165 démantèlements de barrages qui ont eu lieu aux États-Unis, et j'ai jumelé ça, dans mon dépôt de
mémoire, on n'a jamais été écouté, d'aucune façon.

Pour conclure, vous voulez conclure, comme monsieur Germain voulait conclure, je vous
dirais que la terre nous appartient pas, elle nous est prêtée; ça appartient, comme je disais, aux
enfants de nos enfants, toutes races confondues.

3170 Puis c'est pas une question d'argent à soir. J'aimerais, pour la première fois, que le
BAPE se penche sur autre chose que des deniers puis des considérations économiques, quitte à
payer un peu plus pour envoyer des lignes au nord, pour éviter qu'on écope au niveau de la
population, au niveau touristique, au niveau de l'environnement, qu'on permette à des espèces à
3175 statut précaire d'être capables de s'en sortir pour une fois.

C'est tout ce que j'avais à dire, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Merci beaucoup. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE:

3185 Est-ce que vous avez des études à l'appui, quand vous dites que ce qui a été fait sur les
bassins versants a un impact sur le Saint-Laurent? Est-ce qu'il y a des études qui concluent
dans ce sens-là?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

3190 C'est précisément la question que j'avais pour le BAPE. C'est qu'il y en a pas d'études
présentement, sérieuses, qui ont été faites, et on continue de harnacher.

PAR LA COMMISSAIRE:

3195 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200 Moi, j'en avais une. Concernant l'utilisation de phytocides, vous dites que si la ligne
passait du côté nord, on aurait moins besoin de phytocides que le côté sud, pourquoi?

PAR M. JACQUES GÉLINEAU:

3205 Bien, premièrement, il y a des sols tourbeux, il y a aussi la taïga qui est une forêt éparse, moins haute, moins productive, parce qu'elle est située plus au nord, le sol acide. Bref, quand vous vous promenez en hélicoptère, vous voyez très bien que la forêt s'en va en régressant vers le nord.

3210 Donc la limite, je pense, forestière pour la pessière noire, c'est soixante milles nautiques (60 NM) au nord ou à peu près, quoiqu'il y a quelques écosystèmes qui s'épivardent.

Mais somme toute, le couvert forestier, je pense que c'est soixante milles nautiques (60 NM), pour la pessière noire dense.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça va aller, merci beaucoup, bonne soirée.

3220

PAUL-ÉMILE GIGUÈRE

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

Maintenant, j'inviterais notre dernier intervenant, monsieur Paul-Émile Giguère.

Bonsoir monsieur Giguère, la parole est à vous.

3230

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Bonsoir et merci de m'accueillir, même si je suis le dernier. J'ai eu des petits problèmes de tuyauterie en acheminant mon mémoire, même si les procédures n'auront pas été suivies, bien, vous m'acceptez, je vous en suis très reconnaissant, monsieur Fortin et madame Parent.

3235

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec plaisir.

3240

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Mon mémoire a juste une page, donc je prendrai pas vingt (20) minutes de votre temps!

3245

Il y a des mémoires plus importants que le mien qui ont été produits à soir, je pense à celui des Innus, je pense que vous devriez y accorder une importance énorme, compte tenu que

dans un environnement, il y a des êtres humains, puis ils ont des ancestraux, puis ils ont des droits territoriaux.

3250 J'endosse aussi les propos des préoccupations environnementales de monsieur Géliveau. Donc je les répéterai pas.

3255 Le mémoire que je fais, c'est juste sur une petite section de la ligne qui vient de Romaine-1 et Romaine-2, puis ça rejoint un peu ce que Géliveau a préconisé, quand il veut que ça passe au nord.

Le présent mémoire concerne une section du tracé retenu pour raccorder Romaine-1 et Romaine-2 au poste Arnaud.

3260 Je demande au BAPE de constater que la section du tracé prévu pour passer au sud du lac Daigle a des impacts environnementaux catastrophiques pour cette région du lac Daigle, tant au niveau environnemental, mais aussi sur le paysage.

3265 Là, je vais vous donner des distances. Je sais pas, je vous recommande à la fin d'aller visiter le paysage, mais c'est pas très loin de Sept-Îles.

De faire le tour du lac Daigle, c'est quatre kilomètres (4 km) approximativement. Ça, c'est la route qui fait le tour.

3270 Si on va du lac Daigle au belvédère, sur les cartes on indique un des points qui est touché par les inconvénients panoramiques du passage de la ligne, ça, c'est juste trois kilomètres (3 km).

3275 La ligne, en passant au sud, va passer au sud du lac Daigle, va passer aussi au sud de la route d'accès, puis va traverser cette route d'accès là au nord du belvédère. Puis du belvédère à Sept-Îles, il y a juste sept kilomètres (7 km).

3280 Donc c'est des distances qui sont très petites pour du monde qui sont habitués à vivre sur la Côte-Nord. Nous autres, faire deux-trois cents kilomètres (200 km-300 km) pour aller dans le sud ou dans le nord, ça nous bâdre pas pantoute. Mais on aime ça aller au lac Daigle souvent, puis on a des amis là. Tout ça pour vous situer géographiquement!

3285 Le lac Daigle et sa région sont des sites d'une beauté exceptionnelle qui doit être protégé. Déjà la région nord du lac fut massacrée par le passage de trois (3) lignes de sept cent trente-cinq (735) kV qui viennent du poste le Montagnais.

Cette ligne-là de sept cent trente-cinq (735) kV passe à côté de la route qui fait le tour du lac Daigle, puis entre la route puis le lac, bien, il y a des chalets. Toute la partie nord du lac Daigle est massacrée par cette ligne-là.

3290 Le passage des futures lignes de sept cent trente-cinq (735 kV) qui vont être temporairement à trois cent quinze (315 kV) au sud viendra détériorer la beauté de toute une région située à peu près entre les longitudes de soixante-six-douze ($66^{\circ} 12'$) et soixante-six-vingt ($66^{\circ} 20'$). Ça c'est à peu près, je sais pas, une dizaine de kilomètres au maximum, si on part de la rivière Moisie puis qu'on va jusqu'au lac Daigle. J'ai mesuré ça à l'œil avec une petite règle.

3295 Pour ces raisons, je demande au BAPE de recommander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et à Hydro-Québec, de profiter de l'occasion des grands travaux projetés pour, d'une part, corriger les erreurs du passé et d'autre part, éviter qu'une plus grave erreur se produise.

3300 L'erreur du passé, c'est la ligne de sept cent trente-cinq (735) kV qui vient du poste Montagnais, puis qui vient frôler le lac Daigle.

L'erreur qui s'en vient, c'est l'autre ligne au sud du lac qui est un tout petit lac.

3305 Le 31 mars 2010 à Sept-Îles, Hydro-Québec a indiqué qu'elle ne pouvait pas croiser des lignes à haute tension après qu'il fût suggéré de faire passer les lignes Romaine-1 et 2 au nord des lignes actuelles venant du poste des Montagnais pour éviter le saccage de la région du sud.

3310 Il y aurait des raisons technologiques, ce serait impossible technologiquement de prendre la ligne qui vient de Romaine-1 et Romaine-2, croiser la ligne qui vient du poste Montagnais, pour l'envoyer plus au nord. Il paraît que ça se croise pas, des lignes. On nous a dit ça, je les crois.

3315 Réparons donc l'erreur du passé! Si la ligne de sept cent trente-cinq (735 kV) qui vient du poste Montagnais passe trop bas, modifions-en le parcours, envoyons-la plus au nord.

Puis la ligne qui est prévue pour passer au sud, passons-la au nord, ça, ça coûtera pas plus cher. Ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires pour Hydro-Québec, c'est de déplacer la ligne de sept cent trente-cinq (735) kV qui vient du poste Montagnais pour l'envoyer suffisamment au nord, passer la ligne qui vient de Romaine-1 et Romaine-2 au sud de cette ligne du nord, mais pas collée sur le lac Daigle, parce que là, on va être encore dans la merde un petit peu!

Bon, je viens de vous dire ce qui est écrit dans le dernier paragraphe!

3325 Je termine en vous invitant, si ce n'est déjà fait, à visiter la région du lac Daigle. Je pense que vous allez avoir le temps demain, à faire le tour de ce lac et à faire un arrêt au belvédère pour contempler la baie de Sept-Îles.

3330 Vous constaterez que ces paysages grandioses ne souffriraient pas du passage de lignes à haute tension.

Et je terminerais en disant, le tout respectueusement soumis, et sous réserve des droits ancestraux des Innus.

3335 Je tiens à le répéter, parce qu'évidemment, ils ont des revendications beaucoup plus sérieuses que cette petite suggestion de changement de tracé.

Je vous remercie beaucoup.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Giguère, merci beaucoup.

3345 Nous, on l'avait visité, le lac Daigle, dès la première partie de l'audience. On a voulu voir sur place qu'est-ce que c'était; on a fait le tour du lac. On a vu les lignes hydroélectriques qui étaient déjà là, qui croisent, il y a une baie là, puis ça passe très proche du chemin. On a vu le belvédère.

3350 Mais est-ce que vous avez participé aux discussions avec Hydro-Québec concernant le tracé sud?

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3355 Pantoute. Les seules interventions que j'ai faites, c'est le 31 mars, quand je suis venu poser des questions à ce sujet-là, puis c'est là qu'on m'a expliqué que c'était impossible de croiser des lignes.

Bien j'ai dit, on va déplacer celle du nord, on répare ça.

3360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3365 Ce serait une distance assez courte, c'est quelques kilomètres, et puis il paraît que ça coûte un million (1 M\$) du pylône. Mais ça, je suis pas sûr, c'est juste des racontars!

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 Madame Parent, est-ce que vous avez des questions?

PAR LA COMMISSAIRE:

3375 Je comprends que votre préoccupation, elle est esthétique?

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3380 Bien, je devais avoir un adjoint ce soir sur les préoccupations environnementales, il a eu un empêchement majeur, qui les connaît très bien.

Moi, je suis de Sept-Îles, il y a quelqu'un du lac qui devait venir ce soir, mais il a eu un empêchement majeur.

3385 La question des phytocides les préoccupe beaucoup. La question de la protection des bassins versants au sud, ça les préoccupe beaucoup. Et ils sont pas contents que ça passe là eux autres aussi.

3390 Là, je résume. La flore, la faune, les bassins versants, c'est des sujets qu'il m'a dit qu'il aurait abordés avec vous puis qu'il aurait pu y répondre. Mais je pense qu'il y a d'autres environnementalistes qui ont déjà élaboré suffisamment là-dessus pour allumer vos préoccupations.

PAR LA COMMISSAIRE:

3395 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400 Ça veut dire que la personne qui vous aurait accompagné...

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3405 C'était un résident.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'était le président de l'Association du lac Daigle?

3410 **PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:**

Non, c'était pas monsieur Stea, c'est un résident qui connaît bien le tour du lac.

3415 Je pensais que monsieur Stea était pour venir, mais là, où est-ce qu'il est, il n'est pas ici, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc lui n'est pas content du tracé sud?

3420 **PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:**

C'est ça, puis il connaît bien la géographie, puis les impacts que ça aurait pu faire sur la flore, la faune, puis sur tous les bassins versants. C'est ce qu'il m'a dit.

3425 Mais là, je vous donnerai pas de détails géographiques là-dessus, je les connais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien nous, ça complèterait.

3430

Je vous remercie beaucoup monsieur Giguère.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3435 Bien, je vous remercie beaucoup de m'avoir accueilli, malgré les problèmes de tuyauterie!

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien oui, vous faites référence au fait que votre mémoire ne nous a pas été remis avant ce soir, c'est ça?

3440

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

Non, non, je l'ai remis dans les délais.

3445

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça qu'on m'a dit. Mais il y a eu une erreur de transmission.

3450 **PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:**

C'est ça, j'ai envoyé ça à une personne, puis ça serait pas la bonne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455

Mais on a bien composé avec ça! Merci beaucoup.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3460 Puis en plus de ça, bien, je vous l'avais pas dit, j'étais hors délai pour vous aviser pour me faire entendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3465 C'est pas grave. Merci beaucoup.

PAR M. PAUL-ÉMILE GIGUÈRE:

3470 Merci, bonsoir.

MOT DE LA FIN

3475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc nous, on suspend l'audience.

3480 La deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique va se dérouler mercredi soir prochain à Havre-Saint-Pierre, et ça va être diffusé sur notre site Web.

Donc bonne soirée à tous et merci pour votre collaboration.

3485 SÉANCE AJOURNÉE AU 2 JUIN 2010 À DIX-NEUF HEURES (19 H)
À HAVRE-SAINT-PIERRE

3490 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3495 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3500